

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2010 B 05720 Numéro SIREN : 385 365 713 Nom ou dénomination : INETUM
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2022 sous le numéro de dépôt 25226

Inetum

Société anonyme au capital de 133 141 542 euros
Siège social : 145, boulevard Victor Hugo, 93400 Saint-Ouen
385 365 713 R.C.S. Bobigny.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JUILLET 2022

Le mercredi 20 juillet 2022, à 08 heures les actionnaires de la Société Inetum se sont réunis, en Assemblée Générale Ordinaire par visioconférence via Microsoft Teams (pour les francophones) ou téléconférence pour les anglophones en appelant le : +33 (0)1 72 10 33 51 code 175 22 953 #, et ce conformément aux statuts et au règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société sur convocation du Président du Conseil d'Administration par courriel avec avis de réception du 05 juillet 2021.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau.

Monsieur Vincent Rouaix, en qualité de Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée.

Monsieur Alekh Grewal, représentant de la société Mannai Corporation Q.P.S.C, et Monsieur Vincent Rouaix, sont nommés en qualité de scrutateurs.

Monsieur Cyril Malher est désigné en tant que secrétaire.

Le Président relève au vu de la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent (66 500 741 actions (99,89 % du capital social – 100% des droits de vote), soit plus du quart des actions de la Société. En conséquence, les conditions de quorum fixées par la loi pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires étant réunies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau, les laissant à la disposition des actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux représentants du Comité Social et Economique Central de l'UES Inetum ;
- L'état de l'actionnariat et du nombre de voix seize jours avant l'Assemblée Générale en date du 28 juin 2022 ;
- L'avis de convocation adressée aux actionnaires comprenant : l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, le texte des projets de résolutions, un exposé sommaire de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2021 ;
- la feuille de présence, élargée et accompagnée des pouvoirs des actionnaires ;
- le Rapport de Gestion 2021 ;
- le Rapport du Conseil d'administration sur les projets des résolutions ;
- le Rapport sur le Gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration ;
- le Rapport du Conseil d'administration relatif aux attributions d'actions gratuites ;
- les Rapports des Commissaires aux comptes ;
- les comptes annuels et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 ;
- Le projet de résolutions soumis à l'Assemblée ;
- Les statuts de la Société.



Le Président déclare que tous les documents et renseignements prescrits par la loi ont été mis à la disposition des actionnaires, sur un répertoire partagé sous Microsoft Teams intitulé Inetum – AG 20 juillet 2022 dans les délais légaux tels que prorogés suite à une requête effectuée auprès du tribunal de commerce, et que la Société a satisfait, dans les délais légaux, aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

Il indique en outre que ces mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux représentants du Comité Social et Economique Central de l'UES Inetum.

Le Président fait également observer que la liste des actionnaires a été tenue à la disposition des actionnaires, sur un répertoire partagé sous Microsoft Teams intitulé Inetum – AGO/OGM 20 juillet 2022, 15 jours avant cette réunion, conformément aux articles L. 225-116 et R. 225-90 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes, le cabinet Ernst & Young et Autres, représenté par Monsieur Pierre Jouanne et le cabinet Grant Thornton représenté par Monsieur Samuel Clochard, ont été régulièrement convoqués en date du 05 juillet 2022.

Les Commissaires aux comptes sont présents.

Les représentants du Comité Social et Economique Central de l'UES Inetum ont été régulièrement convoqués, en date du 05 juillet 2022, pour Messieurs Ludovic Boullin et Vincent Bracchetti.

Les représentants du Comité Social et Economique Central de l'UES Inetum sont présents.
Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des rapports et comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Approbation des rapports et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Affectation du résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

[...]

12. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES RAPPORTS ET COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, se traduisant par un résultat bénéficiaire de 24 273 422,04 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39.4 du Code général des impôts pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION - APPROBATION DES RAPPORTS ET COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Société, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font ressortir un bénéfice net consolidé part du Groupe de 70 019 000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration, constate que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font ressortir un résultat bénéficiaire de 24 273 422,04 euros et décide de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice	24 273 422,04 €
Dotation à la réserve légale	251 048,54 €
Solde intermédiaire	24 022 373,50 €
Report à nouveau antérieur	75 353 786,31 €
Résultat distribuable	0 €
Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :	
Affectation du résultat distribuable	
Aux actionnaires à titre des dividendes	0 €
Report à nouveau	99 376 159,81 €

Après affectation au titre de la présente résolution, ces postes de capitaux propres s'élèveraient aux montants suivants :

Réserve légale	13 314 154,20 €
Report à nouveau	99 376 15,81 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]



DOUZIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme



Le Président-Directeur Général
Vincent ROUAIX

Inetum

Société anonyme au capital de 133 141 542 euros
Siège social : 145, boulevard Victor Hugo, 93400 Saint-Ouen
385 365 713 R.C.S. Bobigny.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JUILLET 2022

Le mercredi 20 juillet 2022, à 08 heures les actionnaires de la Société Inetum se sont réunis, en Assemblée Générale Ordinaire par visioconférence via Microsoft Teams (pour les francophones) ou téléconférence pour les anglophones en appelant le : +33 (0)1 72 10 33 51 code 175 22 953 #, et ce conformément aux statuts et au règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société sur convocation du Président du Conseil d'Administration par courriel avec avis de réception du 05 juillet 2021.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau.

Monsieur Vincent Rouaix, en qualité de Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée.

Monsieur Alekh Grewal, représentant de la société Mannai Corporation Q.P.S.C, et Monsieur Vincent Rouaix, sont nommés en qualité de scrutateurs.

Monsieur Cyril Malher est désigné en tant que secrétaire.

Le Président relève au vu de la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent (66 500 741 actions (99,89 % du capital social – 100% des droits de vote), soit plus du quart des actions de la Société. En conséquence, les conditions de quorum fixées par la loi pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires étant réunies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau, les laissant à la disposition des actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux représentants du Comité Social et Economique Central de l'UES Inetum ;
- L'état de l'actionnariat et du nombre de voix seize jours avant l'Assemblée Générale en date du 28 juin 2022 ;
- L'avis de convocation adressée aux actionnaires comprenant : l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, le texte des projets de résolutions, un exposé sommaire de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2021 ;
- la feuille de présence, élargée et accompagnée des pouvoirs des actionnaires ;
- le Rapport de Gestion 2021 ;
- le Rapport du Conseil d'administration sur les projets des résolutions ;
- le Rapport sur le Gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration ;
- le Rapport du Conseil d'administration relatif aux attributions d'actions gratuites ;
- les Rapports des Commissaires aux comptes ;
- les comptes annuels et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 ;
- Le projet de résolutions soumis à l'Assemblée ;
- Les statuts de la Société.



Le Président déclare que tous les documents et renseignements prescrits par la loi ont été mis à la disposition des actionnaires, sur un répertoire partagé sous Microsoft Teams intitulé Inetum – AG 20 juillet 2022 dans les délais légaux tels que prorogés suite à une requête effectuée auprès du tribunal de commerce, et que la Société a satisfait, dans les délais légaux, aux demandes d’envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

Il indique en outre que ces mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux représentants du Comité Social et Economique Central de l’UES Inetum.

Le Président fait également observer que la liste des actionnaires a été tenue à la disposition des actionnaires, sur un répertoire partagé sous Microsoft Teams intitulé Inetum – AGO/OGM 20 juillet 2022, 15 jours avant cette réunion, conformément aux articles L. 225-116 et R. 225-90 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes, le cabinet Ernst & Young et Autres, représenté par Monsieur Pierre Jouanne et le cabinet Grant Thornton représenté par Monsieur Samuel Clochard, ont été régulièrement convoqués en date du 05 juillet 2022.

Les Commissaires aux comptes sont présents.

Les représentants du Comité Social et Economique Central de l’UES Inetum ont été régulièrement convoqués, en date du 05 juillet 2022, pour Messieurs Ludovic Boullin et Vincent Bracchetti.

Les représentants du Comité Social et Economique Central de l’UES Inetum sont présents.
Le Président rappelle que l’Assemblée est réunie à l’effet de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

1. Approbation des rapports et comptes sociaux de l’exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Approbation des rapports et comptes consolidés de l’exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Affectation du résultat au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2021 ;

[...]

12. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES RAPPORTS ET COMPTES SOCIAUX DE L’EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L’Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d’administration, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l’exercice clos le 31 décembre 2021 et du rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d’entreprise, approuve, tels qu’ils lui ont été présentés, les comptes sociaux de la Société pour l’exercice clos le 31 décembre 2021 comprenant le bilan, le compte de résultat et l’annexe, se traduisant par un résultat bénéficiaire de 24 273 422,04 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L’Assemblée Générale prend acte de l’absence de dépenses et charges visées à l’article 39.4 du Code général des impôts pour l’exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION - APPROBATION DES RAPPORTS ET COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Société, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font ressortir un bénéfice net consolidé part du Groupe de 70 019 000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration, constate que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font ressortir un résultat bénéficiaire de 24 273 422,04 euros et décide de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice	24 273 422,04 €
Dotation à la réserve légale	251 048,54 €
Solde intermédiaire	24 022 373,50 €
Report à nouveau antérieur	75 353 786,31 €
Résultat distribuable	0 €
Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :	
Affectation du résultat distribuable	
Aux actionnaires à titre des dividendes	0 €
Report à nouveau	99 376 159,81 €

Après affectation au titre de la présente résolution, ces postes de capitaux propres s'élèveraient aux montants suivants :

Réserve légale	13 314 154,20 €
Report à nouveau	99 376 15,81 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]



DOUZIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme



Le Président-Directeur Général
Vincent ROUAIX

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Inetum

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
CS 20070
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Inetum

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Inetum,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Inetum relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Chiffre d'affaires

La note 3.1 « Chiffre d'affaires » de la section « Notes annexes aux états financiers consolidés » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et leur correcte application.

■ Ecart d'acquisition

La note 8.2 « Ecart d'acquisition » de la section « Notes annexes aux états financiers consolidés » de l'annexe aux comptes consolidés expose les modalités appliquées en matière d'évaluation des écarts d'acquisition.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition telles qu'exposées dans cette note de l'annexe, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, ainsi qu'à revoir les calculs effectués par votre groupe. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans cette note de l'annexe.

■ Impôts différés

La note 7.3 « Impôts différés » et la note 7.4 « Déficit fiscal » de la section « Notes annexes aux états financiers consolidés » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles de comptabilisation des actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction.

Nos travaux ont consisté à revoir les principes comptables, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces actifs. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

■ Provisions

La note 11 « Autres provisions et passifs éventuels » de la section « Notes annexes aux états financiers consolidés » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles de comptabilisation des provisions ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction.

Nos travaux ont consisté à revoir ces principes comptables et les données ainsi que les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces provisions. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans cette note de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International



Samuel Clochard

ERNST & YOUNG et Autres



Pierre Jouanne

1.1. État du résultat global consolidé

RÉSULTAT

(en milliers d'euros)		31.12.21	31.12.20 retraité (1)
Chiffre d'affaires	note 3	2 219 052	1 965 935
Charges de personnel	note 4	(1 217 495)	(1 094 020)
Achats et charges externes		(753 792)	(664 479)
Impôts, taxes et versements assimilés		(18 515)	(17 940)
Dotations aux amortissements (hors actifs incorporels affectés)		(67 097)	(66 143)
Autres produits et charges opérationnels courants		2 317	230
MARGE OPERATIONNELLE		164 470	123 583
Marge opérationnelle en %		7,4%	6,3%
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés		(9 383)	(7 636)
Restructurations	note 5	(16 029)	(15 941)
Résultat des cessions et liquidations	note 5	2	1 443
Dépréciation des écarts d'acquisition	note 8	-	-
Autres produits et charges opérationnels	note 5	(12 922)	(27 635)
RESULTAT OPERATIONNEL		126 138	73 814
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		52	52
Coût de l'endettement financier brut		(24 364)	(26 120)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	note 6	(24 312)	(26 068)
Autres produits et charges financiers	note 6	(3 770)	(173)
Impôts sur les résultats	note 7	(28 146)	(29 291)
Résultat des sociétés intégrées par mise en équivalence		-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		69 910	18 281
dont part du Groupe		70 019	18 259
dont part ne donnant pas le contrôle		(109)	22
Résultat de base par action (en euros)	note 10	1,05	0,27
Résultat dilué par action (en euros)	note 10	1,04	0,27

(1) Comptes annuels 2020 retraités suite à la finalisation de l'allocation du goodwill de Iecisa

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)		31.12.21	31.12.20 retraité (1)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		69 910	18 281
Éléments recyclables en résultat net			
Différences de conversion enregistrées en capitaux propres		3 982	(10 288)
Variation de valeur des instruments de couverture		1 699	(724)
Autres éléments du résultat global			
Variation des écarts actuariels		(8)	(661)
Impôts différés sur la variation des écarts actuariels		460	22
RESULTAT GLOBAL RECONNU EN CAPITAUX PROPRES		6 133	(11 652)
RESULTAT GLOBAL		76 043	6 629
dont part du Groupe		76 117	6 365
dont part ne donnant pas le contrôle		(74)	265

(1) Comptes annuels 2020 retraités suite à la finalisation de l'allocation du goodwill de Iecisa

1.2. Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31.12.21	31.12.20 retraité (1)
Résultat net de l'ensemble consolidé avant résultat des activités abandonnées	69 910	18 281
Dotations nettes aux amortissements et provisions	80 889	74 290
et autres éléments du résultat sans impact en trésorerie		-
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	610	4 465
Plus ou moins-values nettes de cessions d'actifs	717	(1 016)
Profits et pertes de dilution		-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	152 126	96 021
Coût de l'endettement financier net (retraité des variations de juste valeur)	22 371	21 843
Coût des sw aps	585	551
Charge d'impôt	28 146	29 291
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	203 228	147 706
Impôt versé	(21 403)	(29 338)
- Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité	(34 205)	117 833
I- FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	147 619	236 201
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	(30 757)	(27 946)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(14 373)	(10 082)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(39)	1 917
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	885	(484)
+/- Incidences des variations de périmètre <i>note 15</i>	(17 212)	(269 239)
+/- Variations des prêts et avances consenties	(2 822)	(1 394)
II- FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(64 318)	(307 228)
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
• Versées par les actionnaires de la société mère	-	-
• Versées par les minoritaires des sociétés intégrées	-	-
+/- Rachats et ventes d'actions propres	-	-
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-	-
• Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
• Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
+ Souscriptions d'emprunts <i>note 6</i>	1 797	538 711
- Remboursements d'emprunts <i>note 6</i>	(49 450)	(227 116)
- Remboursements - Dette de location	(30 156)	(33 371)
- Intérêts financiers versés <i>note 6</i>	(20 460)	(21 130)
- Coût des sw aps	(585)	(551)
III- FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(98 854)	256 543
+/- Incidence des variations de cours des devises	(1 979)	(2 033)
VARIATION DE TRESORERIE	(17 531)	183 483

(1) Comptes annuels 2020 retraités suite à la finalisation de l'allocation du goodwill de lecisa

VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	31.12.20	Variation	31.12.21
Valeurs mobilières de placement	1 625	(186)	1 439
Disponibilités	232 816	(12 794)	220 022
Concours bancaires courants	(13 842)	(4 551)	(18 393)
Trésorerie nette	220 599	(17 531)	203 068
Endettement, part à long terme	(568 639)	43 196	(525 443)
Endettement, part à court terme (hors concours bancaires)	(50 937)	622	(50 315)
Dette de loyer	(96 203)	14 244	(81 959)
Endettement financier brut	(715 779)	58 062	(657 717)
Endettement financier net	(495 180)	40 531	(454 649)

1.3. État de la situation financière consolidée

ACTIF

(en milliers d'euros)		31.12.21	31.12.20 retraité (1)
Ecarts d'acquisition	note 8	779 808	758 938
Autres immobilisations incorporelles	note 8	179 920	180 093
Immobilisations corporelles	note 8	53 555	51 183
Droit d'utilisation des biens pris en location	note 9	79 049	92 233
Actifs financiers non courants	note 12	24 056	22 811
Impôts différés actifs	note 7	13 764	24 443
Autres actifs non courants	note 12	25 660	26 781
ACTIFS NON COURANTS		1 155 812	1 156 482
Stocks de marchandises		29 127	36 191
Clients et comptes rattachés	note 3	588 509	460 041
Autres créances	note 12	81 588	110 155
Charges constatées d'avance		21 796	20 955
Trésorerie et équivalents de trésorerie	note 15	221 461	234 442
ACTIFS COURANTS		942 481	861 784
TOTAL ACTIF		2 098 293	2 018 267

(1) Comptes annuels 2020 retraités suite à la finalisation de l'allocation du goodwill de Iecisa

PASSIF

(en milliers d'euros)		31.12.21	31.12.20 retraité (1)
Capital	note 10	133 142	133 142
Primes		64 869	64 869
Réserves consolidées		256 580	191 947
Autres		(10 791)	(15 789)
Réserves de conversion		(9 486)	(13 431)
CAPITAUX PROPRES, Part du groupe		434 314	360 738
Part ne donnant pas le contrôle		1 025	389
CAPITAUX PROPRES	note 10	435 339	361 127
Endettement, part à long terme	note 6	525 443	568 639
Dette de loyer non courante	note 9	57 205	66 771
Impôts différés passifs	note 7	5 920	9 621
Provisions non courantes	note 11	69 675	68 290
Autres passifs financiers non courants	note 2	-	-
PASSIFS NON COURANTS		658 243	713 321
Provisions courantes	note 11	45 985	43 418
Endettement, part à court terme	note 6	68 708	64 780
Dette de loyer courante	note 9	24 772	29 553
Passifs financiers courants	note 6	-	1 697
Autres passifs financiers courants	note 2	9 417	5 594
Fournisseurs		302 297	285 721
Dettes fiscales et sociales	note 13	334 760	342 653
Autres passifs courants	note 13	35 169	77 508
Produits constatés d'avance		183 603	92 895
PASSIFS COURANTS		1 004 711	943 818
TOTAL PASSIF		2 098 293	2 018 267

(1) Comptes annuels 2020 retraités suite à la finalisation de l'allocation du goodwill de Iecisa

1.4. Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves groupe	Titres de l'entreprise consolidante	Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	Réserve de conversion	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
Situation au 31.12.2019	133 142	64 869	175 071	(486)	(16 596)	(2 504)	353 496	648	354 144
Résultat 2020 retraité (1)	-	-	18 259	-	-	-	18 259	22	18 281
Résultat reconnu en capitaux propres	-	-	-	-	(724)	(10 927)	(11 651)	(1)	(11 652)
Résultat global 2020 retraité (1)	-	-	18 259	-	(724)	(10 927)	6 608	21	6 629
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de l'entreprise consolidante	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valorisation des paiements en actions	-	-	-	-	2 017	-	2 017	-	2 017
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	(1 215)	-	-	-	(1 215)	(280)	(1 495)
Autres	-	-	(168)	-	-	-	(168)	-	(168)
Situation 2020 retraité (1)	133 142	64 869	191 947	(486)	(15 303)	(13 431)	360 738	389	361 127
Résultat 2021	-	-	70 019	-	-	-	70 019	(109)	69 910
Résultat reconnu en capitaux propres	-	-	-	-	2 153	3 945	6 098	35	6 133
Résultat global 2021	-	-	70 019	-	2 153	3 945	76 117	(74)	76 043
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de l'entreprise consolidante	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valorisation des paiements en actions	-	-	-	-	2 845	-	2 845	-	2 845
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	(5 386)	-	-	-	(5 386)	710	(4 676)
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31.12.2021	133 142	64 869	256 580	(486)	(10 305)	(9 486)	434 314	1 025	435 339

(1) Comptes annuels 2020 retraités suite à la finalisation de l'allocation du goodwill de lecisa

2. Notes annexes aux états financiers consolidés

NOTE 1 Principes et méthodes comptables

Inetum est la société mère d'un Groupe international de services en technologies de l'information.

Inetum met au service de ses clients son savoir-faire structuré en six activités : Conseil, Services applicatifs et d'infrastructures, Intégration systèmes, Outsourcing, Software et Achat/ Revente.

En date des 24 février 2022 et 24 mars 2022, le Conseil d'administration a examiné et arrêté les états financiers consolidés de Inetum. Ces comptes ne seront définitifs qu'après approbation par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.1. RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2020. Le référentiel est disponible sur le site : https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/law-details_fr.

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2021

Le amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2021 et mentionnés ci-après n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés :

- Amendement IFRS 4, IAS 39 et IFRS 7 : « Réforme des taux d'intérêt de référence » ;
- Amendement IFRS 16 : « Covid 19 – Allègement de loyers » ;
- Amendement IAS 19 « Avantages du personnel »

Normes, amendements et interprétations publiés et non appliqués par anticipation

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de manière anticipée les textes publiés par l'IASB et adoptés ou non par l'Union européenne. Il s'agit principalement des amendements aux normes IAS 1 - Classification des dettes en courant et non courant, IFRS 3 - Définition d'une activité et IFRS 16 – Avantages incitatifs donnés par le bailleur.

Le processus interne de détermination des impacts potentiels des normes et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

1.2. BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en euros et arrondis au millier le plus proche.

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe (cf. Méthodes d'évaluation ci-après).

Les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent notamment l'évaluation des engagements en matière de retraite, les tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition, les provisions pour risques et charges et la recouvrabilité des impôts différés.

1.3. PRÉPARATION

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

NOTE 2 Périmètre de consolidation

2.1. PRINCIPES COMPTABLES LIÉS AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société mère Inetum et de ses filiales.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse. Le contrôle existe lorsque Inetum détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du Groupe sont mises en harmonie avec celles utilisées par le Groupe.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé.

DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère.

MÉTHODES DE CONVERSION

Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euros.

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « *Réserves de conversion des capitaux propres consolidés* ».

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de perte de cession.

Conversion des opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat, à l'exception des éléments qui, en substance, font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères ; ces derniers sont comptabilisés dans les capitaux propres.

2.2. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Conformément à cette méthode, les actifs identifiables et passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition et peuvent être ajustés au cours des 12 mois suivant cette date.

Les coûts liés à l'acquisition sont exclus de la contrepartie transférée et sont comptabilisés en charge en « Autres produits et charges opérationnels ».

ACQUISITION DE PROJIXI

Le Groupe a acquis le 5 mars 2021 la société Projixi Europe dont l'activité est axée sur l'expertise de l'automatisation et du Cloud Computing. Projixi est un expert sur les facteurs de compétitivité pour les organisations, tels que l'automatisation des processus métiers pour les activités à faible valeur ajoutée, ou l'orchestration des process pour une meilleure efficacité et fluidité dans la maîtrise des tâches, devenu une réponse à l'environnement multicanal de nombreuses entreprises. La société est également reconnue pour l'apport de ses solutions dans l'intégration d'un environnement Big Data pour les organisations, avec les enjeux que cela représente en termes de centralisation des sources internes, et des besoins de traitement de la data.

La société Projixi est intégrée depuis le 1^{er} mars 2021.

ACQUISITION ILEX

Le 03 août 2021, le groupe, via sa filiale Inetum Software France, a acquis 100% du capital de la société Ilex International, le 1^{er} éditeur français de logiciel IAM (Identity and Access Management).

Ilex International a su développer depuis plus de 30 ans une expertise forte et étendue dans la sécurité des systèmes d'information en tissant des partenariats avec une majorité de grands comptes ainsi que de nombreuses ETI. En accompagnant ses clients issus de nombreux secteurs d'activité tels que les banques et assurances, la défense, la santé, les médias, les énergies, et la distribution, Ilex International fait aujourd'hui bénéficier de ses solutions IAM à plus de 14 millions d'utilisateurs en France et à l'international.

La société est consolidée dans les comptes du Groupe depuis le 1^{er} août 2021.

ACQUISITION DU GROUPE HLI

Via sa filiale marocaine Inetum Holding Maroc, le Groupe a acquis en décembre 2021 le Groupe HLI, ainsi le Groupe détient désormais 75,5% du capital et droits de vote de HLI Services et HLI consulting Tunisie et 87,5% du capital et droits de vote de HLI Maroc.

HLI Consulting a su développer depuis plus de 18 ans une expertise technologique forte et étendue dans le conseil et l'intégration de solutions de gestion de la relation client, notamment la solution CRM Dynamics, en accompagnant ses clients issus de nombreux secteurs d'activité tels que les banques, les assurances, l'automobile, la pharmaceutique et l'éducation. Aujourd'hui, HLI Consulting en Tunisie et au Maroc est un acteur incontournable dans la mise en place des solutions digitales centrées sur la relation client en Afrique.

Le Groupe HLI a été intégré au 31 décembre 2021.

Modifications de pourcentages d'intérêts et fusions

Au cours du 1^{er} semestre 2021, le Groupe a acquis les titres des actionnaires minoritaires des sociétés Transformation Business Success et Brand New day consulting portant ainsi sa participation à 100% du capital et droits de vote de ces sociétés. À la suite de ces rachats de parts de minoritaires, ces entités ont fait l'objet d'une fusion-absorption.

2.3. IMPACTS DE VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Au cours de l'exercice, les sociétés acquises ont contribué au chiffre d'affaires et à la marge opérationnelle à hauteur de 8,1 millions d'euros et de 1,7 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous détaille l'affectation du coût actualisé des regroupements d'entreprises de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31.12.21
Ecarts d'acquisition provisoires	19 172
Immobilisations incorporelles et corporelles et financières	5 332
Clients et rattachés	3 105
Indemnités de départ à la retraite	(396)
Autres provisions pour risques et charges	(198)
Imposition différée nette	130
Fournisseurs, Autres passifs et autres actifs	(4 838)
Endettement brut	(1 917)
Trésorerie nette	7 145
COÛT ACTUALISÉ DU REGROUPEMENT D'ENTREPRISES	27 535
Quote-part des minoritaires	(494)
TOTAL	27 041

Les flux nets de trésorerie liés aux acquisitions de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.21
Coût actualisé du regroupement d'entreprise hors minoritaires	27 041
dont part conditionnée par des événements futurs	(5 750)
- Dette sur acquisition de l'exercice	5 750
= Trésorerie versée	21 291
Trésorerie acquise	(7 145)
FLUX NET DE TRÉSORERIE	14 146

Autres passifs financiers non courants et courants

Les autres passifs financiers non courants et courants regroupent les dettes liées aux acquisitions de filiales consolidées. Au 31 décembre 2021, les compléments de prix des acquisitions réalisées au cours des exercices précédents et de la période 2021 sont évalués selon les estimations de niveau de performances futures (Ebit ou Ebitda) des sociétés concernées.

(en milliers d'euros)	31.12.21	31.12.20 retraité (1)
Autres passifs financiers non courants	-	-
Autres passifs financiers courants	9 417	5 594
TOTAL	9 417	5 594

(1) Comptes annuels 2020 retraités suite à la finalisation de l'allocation du goodwill de lecisa

(en milliers d'euros)	Échéance des dettes			
	31.12.21	2022	2023	2024
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants	9 417	9 417	-	-
TOTAL	9 417	9 417	-	-

2.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU PÉRIMÈTRE

Dans le cadre de ses acquisitions, le Groupe a reçu des garanties de passif, détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31.12.21				
Garanties de passif reçues dans le cadre des acquisitions	Échéance générale	Échéance spécifique		Plafond général, fiscal et social	Plafond propriété intellectuelle
		Passif fiscal	Propriété intellectuelle		
Metaw are	échue	échue	22/11/21	150	-
Value pass	échue	28/02/2022	-	1 060	-
SIS	échue	échue	-	100% du prix de cession	100% du prix de cession
Capital	échue 31/12/22 + 60 jours ouvrés	-	-	Général : 932 ; Fiscal+Social :960	-
Archos	échue 31/12/22 + 60 jours ouvrés	-	-	Général : 223 ; Fiscal+Social :680	-
Hundred	échue	échue	-	100% du prix de cession	-
I2S	06/03/2021	Prescription légale + 60 jours	06/09/24	12,5% du prix de cession	75% du prix de cession
Bridgéo	30/09/2022	Prescription légale + 60 jours	-	100% du prix de cession	-
Transformation Business Success	30/04/2022	Prescription légale + 60 jours	-	200	-
lecisa	24/04/2023	Prescription légale + 20 jours	-	Général : 15% du prix d'acquisition Fiscal & Compliance : 20% du prix d'acquisition (avec un sous-plafond de 10 M€ pour les aspects fiscaux)	-

NOTE 3 Chiffre d'affaires et clients

3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

La méthode de reconnaissance du revenu est en fonction de la nature des prestations.

ASSISTANCE TECHNIQUE, CONSEIL ET INTÉGRATION DE SYSTÈMES EN RÉGIE

Le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

PRESTATIONS FAISANT L'OBJET D'UN FORFAIT

Le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert de contrôle des services rendus et sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

INTÉGRATION DE SYSTÈMES ASSOCIÉE À DES VENTES DE PROGICIELS OU DE MATÉRIELS

D'une manière générale, le chiffre d'affaires des deux prestations est reconnu séparément. La part du revenu relative aux progiciels et matériels est enregistrée lors de la livraison (transfert de contrôle). Celle de la prestation d'intégration est, quant à elle, reconnue à l'avancement sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir.

Toutefois, pour les ventes de licences incluant une intégration dite complexe, le progiciel/matériel et l'intégration constituent une prestation unique. Le revenu global correspondant est enregistré à l'avancement sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir.

VENTES DE PROGICIELS ET DE MATÉRIELS

Pour les ventes de progiciels et de matériels réalisées indépendamment de toute prestation de service, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert de contrôle au client.

MAINTENANCE

Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est enregistré au prorata temporis sur la durée du contrat.

TRANSACTIONS RÉALISÉES EN TANT QU'AGENT

Dans le cas où le Groupe se trouve en position d'agent, le chiffre d'affaires correspondant à l'opération n'est pas reconnu. Seule la marge réalisée sur cette opération est comptabilisée dans la rubrique « *Chiffre d'affaires* ».

3.2. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par la Direction.

Le chiffre d'affaires reconnu par types de prestations se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.21	Software	Régie	Forfait	Autres
Chiffre d'affaires	2 219 052	170 655	619 960	1 046 875	381 562

L'évolution de la répartition géographique du chiffre d'affaires s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.21	Intra-groupe	France	Internationale	Espagne	Portugal	LatAm	Benelux	Suisse	Europe de l'Est	Afrique	Reste du monde
Chiffre d'affaires	2 219 052		906 694	1 312 358	699 146	115 189	83 412	321 777	11 205	44 669	32 886	4 074
	100%		41%	59%	32%	5%	4%	15%	1%	2%	1%	0%
Clients et comptes rattachés	588 509	(30 915)	271 357	348 067	171 605	36 015	37 518	42 883	2 944	9 570	43 479	4 053

(en milliers d'euros)	31.12.20	Intra-groupe	France	Internationale	Espagne	Portugal	LatAm	Benelux	Suisse	Europe de l'Est	Afrique	Reste du monde
Chiffre d'affaires	1 965 935		848 996	1 116 939	571 377	106 761	58 810	294 783	10 011	37 537	32 816	4 844
	100%		43%	57%	29%	5%	3%	15%	1%	2%	2%	0%
Clients et comptes rattachés	460 041	(26 602)	257 373	229 270	87 039	33 138	22 819	32 541	4 223	10 308	36 253	2 949

Les dix principaux clients du Groupe représentent près de 18 % du chiffre d'affaires consolidé 2021. Aucun de ces dix principaux clients ne représente à lui seul plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

3.3. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrées à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeurs éventuelles. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois.

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS

Conformément aux recommandations de la norme IFRS 9, le Groupe peut être amené à comptabiliser des provisions statistiques. Par ailleurs, en cas de soldes d'impayés de plus de 60 jours, le Groupe examine au cas par cas la nécessité d'une dépréciation. En outre, les créances sont dépréciées en cas de litige identifié.

AFFACTURAGE DES CRÉANCES

Le Groupe procède à l'affacturage sans recours d'une partie de ses créances ; de ce fait il souscrit à des contrats avec des sociétés d'affacturage qui prennent en charge le recouvrement des créances cédées.

Les critères de déconsolidation exigés par la norme IFRS 9 étant respectés, les créances ne sont pas maintenues dans le poste Clients.

(en milliers d'euros)	31.12.21	31.12.20 retraité (1)
Créances clients	408 049	373 524
Créances cédées au factor	-	-
Dépréciations	(43 586)	(41 722)
TOTAL	364 463	331 802
Effets à recevoir	28	-
Actifs sur contrats	224 018	128 239
TOTAL	588 509	460 041

(1) Comptes annuels 2020 retraités suite à la finalisation de l'allocation du goodwill de Iecisa

Au 31 décembre 2021, les créances clients cédées dans le cadre du contrat d'affacturage sans recours représentent un montant de 147,9 millions d'euros ; par conséquent elles ne sont pas maintenues au bilan consolidé.

Toutes les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an. Les Actifs sur contrats intègrent les factures à établir.

ÉTAT DE LA VARIATION DE DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS

(en milliers d'euros)	31.12.21	31.12.20
Dépréciations au 1er janvier	41 722	16 308
Nouvelles dépréciations	5 349	19 284
Reprises de dépréciations	(4 138)	(4 390)
Variations de périmètre	36	11 285
Impact de change	617	(765)
DEPRECIATIONS A LA CLÔTURE	43 586	41 722

BALANCE ÂGÉE DES CRÉANCES CLIENTS

(en milliers d'euros)	31.12.21	Créances non échues	Créances échues		
			moins de 6 mois	6 à 12 mois	plus de 12 mois
Clients et comptes rattachés* nets	364 463	229 480	74 600	9 727	50 656

* Hors Effets à recevoir et Factures à établir

NOTE 4 Charges et avantages de personnel

4.1. EFFECTIFS

	31.12.21	31.12.20
Effectif moyen		
Cadres	19 508	18 778
Employés, techniciens, agents de maîtrise	3 443	3 314
TOTAL	22 951	22 092

4.2. AVANTAGES DU PERSONNEL

PARTICIPATION

La participation des salariés et la charge d'intéressement sont classées dans le poste « Charges de personnel » de l'état du résultat global.

FRAIS DE RECHERCHE

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge.

CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Les Crédits d'Impôts Recherche (CIR) sont comptabilisés en marge opérationnelle courante lorsqu'ils ne sont pas rattachés à des frais de développements activés. Ils sont présentés en déduction des charges de personnel. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en réduction du coût des frais de développements activés.

(en milliers d'euros)	31.12.21	31.12.20
Rémunération du personnel	916 043	819 320
Charges sociales	299 359	274 140
Participation	2 093	560
TOTAL	1 217 495	1 094 020

4.3. ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RETRAITE

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Ces régimes portent sur les avantages postérieurs à l'emploi et se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. À ce titre le Groupe comptabilise une dette correspondant à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant des paramètres internes et externes.

L'évaluation des engagements du Groupe au titre de ces régimes sont évalués annuellement par des actuaires indépendants suivant la méthode des « unités de crédit projetées ». Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette méthode repose également sur la prise en compte des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Les engagements ainsi calculés font l'objet d'une actualisation sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les charges liées à ces régimes sont constatées au compte de résultat sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires.

Les éventuelles révisions des hypothèses de calcul (hypothèses actuarielles ou effet d'expérience - écarts entre la projection actuarielle et la réalité à la date d'établissement des comptes consolidés) génèrent des gains et pertes actuariels. Ces écarts actuariels sont comptabilisés, au cours de la période dans laquelle ils surviennent, en capitaux propres dans la rubrique « Gains et pertes enregistrés en capitaux propres ».

Pour le Groupe, les avantages postérieurs à l'emploi concernent principalement les indemnités de fin de carrière en France. Conformément à la norme IAS 19 révisée, les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés présents en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite. Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100 % des cas et tiennent compte des éléments ci-après :

- Taux de turn-over est déterminé par entité sur la base des démissions observées sur une période de 3 ans ;
- Taux moyen de charges sociales appliqué : 47 % ;
- Taux de revalorisation des salaires est calculé par âge et catégorie ;
- Tables de mortalité INSEE 2015-2017 par sexe ;
- Taux d'actualisation à 0,78 % (versus 0,54 % fin 2020) et une duration du régime estimée à 11,2 ans.

Le montant total de l'engagement actualisé du Groupe en matière de retraite évolue de la manière suivante :

(en milliers d'euros)

PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE AU 31 DÉCEMBRE 2019	65 566
Entrées de périmètre	-
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	5 366
Coûts financiers	338
Montants payés au titre des départs de l'exercice	(3 644)
Variations des écarts actuariels	664
PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE AU 31 DÉCEMBRE 2020	68 290
Entrées de périmètre	441
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	5 384
Coûts financiers	209
Montants payés au titre des départs de l'exercice	(4 657)
Variations des écarts actuariels	8
PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE AU 31 DÉCEMBRE 2021	69 675

Évolution des indemnités de fin de carrière en France

En termes de sensibilité, une baisse de ce taux d'actualisation de 0,25 point générerait une augmentation de l'engagement de 3 %.

NOTE 5 Résultat opérationnel

5.1. MARGE OPÉRATIONNELLE SECTORIELLE

MARGE OPÉRATIONNELLE

L'indicateur principal de rentabilité opérationnelle du Groupe est la marge opérationnelle. Elle correspond au résultat opérationnel avant éléments non-récurrents et avant dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.

L'information sectorielle est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par la Direction.

(en milliers d'euros)	31.12.21	France	Espagne	Portugal	LatAm	Benelux	Suisse	Europe de l'Est	Afrique	Reste du monde
Chiffre d'affaires	2 219 052	906 694	699 146	115 189	83 412	321 777	11 205	44 669	32 886	4 074
MARGE OPÉRATIONNELLE	164 470	69 049	46 692	10 148	4 363	27 596	369	7 850	(902)	(695)
Marge opérationnelle en %	7,4%	7,6%	6,7%	8,8%	5,2%	8,6%	3,3%	17,6%	-2,7%	-17,1%

(en milliers d'euros)	31.12.20	France	Espagne	Portugal	LatAm	Benelux	Suisse	Europe de l'Est	Afrique	Reste du monde
Chiffre d'affaires	1 965 935	848 996	571 377	106 761	58 810	294 783	10 011	37 537	32 816	4 844
MARGE OPÉRATIONNELLE	123 583	43 592	37 651	9 148	3 185	22 800	343	5 229	1 336	299
Marge opérationnelle en %	6,3%	5,1%	6,6%	8,6%	5,4%	7,7%	3,4%	13,9%	4,1%	6,2%

5.2. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel est constitué des produits et charges considérés comme inhabituels et peu fréquents.

ACTIFS INCORPORELS AFFECTÉS

Les amortissements comptabilisés portent sur les actifs incorporels reconnus dans le cadre des regroupements d'entreprises et concernent principalement les relations clientèles.

COÛTS LIÉS AUX ACQUISITIONS

Les frais liés aux opérations de regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice où ils sont encourus.

ACTIONS GRATUITES

Des actions de performance sont consenties à certains salariés et au mandataire social sous respect de conditions de présence et de performance non liées au marché.

Les actions font l'objet à la date d'octroi d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié. Ainsi, elles sont valorisées, d'une part, sur la base de la valeur de l'action déterminée par un actuaire selon la méthode « discounted cash flows », et d'autre part, en tenant compte du nombre potentiel d'actions pouvant être attribuées. Le nombre potentiel d'actions est déterminé en s'appuyant sur la présence des bénéficiaires et sur les estimations d'atteinte des conditions de performance prévues par les plans.

Cet avantage est reconnu, de manière linéaire, en « Autres produits et charges opérationnels » sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres. Par ailleurs, à la fin de chaque clôture, il fait l'objet d'une réévaluation par la direction afin de prendre en compte les nouvelles estimations liées au respect des conditions de présence et de performance.

AUTRES ÉLÉMENTS

Les produits et charges non récurrents peuvent également inclure des coûts de restructurations, des plus ou moins-values de cessions sur immobilisations incorporels et corporels et des coûts liés à des litiges majeurs.

Actifs incorporels affectés

Les dotations aux amortissements liés aux actifs incorporels affectés dans le cadre de l'allocation du goodwill concernent principalement les relations clientèles. Ils s'élèvent à 9 383 milliers d'euros (7 636 milliers d'euros en 2020 - comptes 2020 retraités).

Restructuration

Les charges de restructuration comptabilisées dans le résultat opérationnel concernent principalement la France et l'Espagne pour des montants respectifs de 9 680 milliers d'euros et de 4 229 milliers d'euros.

Autres produits et charges opérationnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.21	31.12.20
Opérations de périmètre	(2 070)	(8 183)
Actions gratuites	(3 641)	(2 421)
Litiges et risques fiscaux et sociaux	(158)	(562)
Déménagements	(780)	(898)
Autres	(6 273)	(15 571)
TOTAL	(12 922)	(27 635)

OPERATIONS DE PÉRIMÈTRE

La charge de la période se compose essentiellement des coûts encourus dans le cadre des acquisitions.

ACTIONS GRATUITES

Le descriptif des différents plans d'attribution d'actions gratuites est présenté dans la note 10.5 « Plans d'actions gratuites ».

Compte tenu de la probabilité d'atteinte des conditions de présence et de performances, la charge de la période s'élève à 3 641 milliers d'euros.

AUTRES

Les autres charges non courantes comprennent notamment les provisions pour coûts de remise en l'état des baux immobiliers.

5.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.21	31.12.20
Garantie sur contrats clients	115 655	84 018
Garantie sur contrats fournisseurs	442	279
Garantie de paiement de loyers	925	500
TOTAL	117 022	84 797

Dans le cadre des contrats de prestations qu'il conclut avec ses clients, le Groupe est amené, sur demande formelle des clients, à souscrire des garanties bancaires eu égard aux engagements pris dans les contrats clients. Ces garanties représentent 115.6 M€ au 31 décembre 2021 (84 M€ au 31 décembre 2020).

NOTE 6 Financement et instruments financiers

6.1. ENDETTEMENT

EMPRUNTS

Les emprunts du Groupe sont composés des emprunts obligataires et bancaires. Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis en charges financières sur la durée de vie de l'emprunt via la méthode du taux d'intérêt effectif. En cas de remboursement par anticipation, la valeur résiduelle des frais d'émission d'emprunts est comptabilisée en charge de l'exercice au cours duquel le remboursement est effectué.

ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net est constitué de l'endettement financier brut incluant les intérêts courus non échus diminué de la trésorerie nette, tels que définis par la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013 - 03.

L'endettement financier net retenu pour déterminer le ratio d'endettement du Groupe ne comprend pas les passifs courants et non-courants reconnus dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location.

ENDETTEMENT, PART À LONG TERME

(en milliers d'euros)	31.12.21	31.12.20
Emprunts obligataires, part à long terme	188 625	188 346
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme	336 818	380 293
TOTAL	525 443	568 639

ENDETTEMENT, PART À COURT TERME

(en milliers d'euros)	31.12.21	31.12.20
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à court terme	46 261	48 872
Concours bancaires courants	18 393	13 843
Intérêts courus non échus sur emprunts et dettes financières diverses	4 054	2 065
TOTAL	68 708	64 780

VARIATION DE L'ENDETTEMENT

La variation de l'endettement du Groupe se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.20	Variation " non cash "						31.12.21
		Cash flows	Acquisitions	Variation de change	Variation juste valeur	Reclass échéancier	Autres	
Endettement, part long terme	568 639	-	-	-	278	(43 474)	-	525 443
Endettement, part court terme	48 872	(47 653)	97	(193)	1 664	43 474	-	46 261
TOTAL DES ACTIFS ISSUS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	617 511	(47 653)	97	(193)	1 942	-	-	571 704

ÉCHÉANCIER

(en milliers d'euros)	31.12.21	2022	2023	2024	2025	Échéances au-delà 2025
Autres emprunts obligataires	188 625	-	-	-	-	188 625
Emprunts auprès des établissements de crédit	383 079	46 261	45 551	43 969	245 465	1 833
TOTAL	571 704	46 261	45 551	43 969	245 465	190 458

La part court-terme de l'emprunt bancaire au titre du crédit syndiqué présente la maturité suivante au 31 décembre 2021 :

	31.12.21	Moins de 3 mois	Entre 6 et 9 mois	Entre 6 et 9 mois	Entre 9 et 12 mois
Emprunt, part à court terme *	44 654	22 327	-	22 327	-

* Capital restant dû en valeur nominale.

6.2. PASSIFS FINANCIERS

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe opère sur les marchés financiers uniquement à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives. En effet, le Groupe a mis en place des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt.

Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

COMPABILITÉ DE COUVERTURE

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie futur, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché des instruments de couverture sont comptabilisés en capitaux propres à hauteur du pourcentage d'efficacité de la couverture. Si le Groupe choisit de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

Les passifs financiers présentés dans l'état de la situation financière consolidée correspondent aux instruments de couverture comptabilisés à la juste valeur. Les couvertures de taux sont signées pour un montant constant jusqu'à l'échéance. Les valorisations de ces instruments de couvertures sont réalisées selon le niveau II de la norme IFRS 7 amendée, soit sur la base de données observables autre qu'un prix coté sur un marché actif. Au 31 décembre 2021, le Groupe utilise deux instruments de couverture, comptabilisés en « Passif financier courant » et dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-après. La variation de la période, comptabilisée en contrepartie des capitaux propres, s'élève à 1 699 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)				Échéances					Juste valeur
Nature	Date d'émission	Échéances	Contrepartie	Couverture					
				31.12.21	2022	2023	2024	2025	
SWAP taux fixe + floor	30/06/20	31/03/25	CACIB	46 750	5 500	5 500	5 500	30 250	(22)
SWAP taux fixe + floor	30/06/20	31/03/25	CAIDF	42 500	5 000	5 000	5 000	27 500	(44)
SWAP taux fixe + floor	30/06/20	31/03/25	SG	51 000	6 000	6 000	6 000	33 000	5
SWAP taux fixe + floor	30/06/20	31/03/25	CIC	17 000	2 000	2 000	2 000	11 000	(14)
SWAP taux fixe + floor	30/06/20	31/03/25	PALA	17 000	2 000	2 000	2 000	11 000	(84)
SWAP taux fixe + floor	30/06/20	31/03/25	ING	17 000	2 000	2 000	2 000	11 000	(9)
SWAP taux fixe + floor	30/06/20	31/03/25	BNP	63 750	7 500	7 500	7 500	41 250	170
				255 000	30 000	30 000	30 000	165 000	2

6.3. RATIO D'ENDETTEMENT

Le Groupe a pour objectif de conserver un ratio d'endettement net rapporté aux capitaux propres limité. Dans le cadre de la gestion de cet objectif, le Groupe cherche à maintenir une structure financière optimale, en relation avec le financement de sa croissance externe et le rendement des fonds propres.

Au 31 décembre 2021, le ratio d'endettement, neutralisé de l'impact de la norme IFRS 16, est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.21	31.12.20 retraité (1)
Endettement financier net	372 690	398 977
Capitaux propres	439 422	364 617
RATIO ENDETTEMENT FINANCIER NET / CAPITAUX PROPRES	85%	109%

(1) Comptes annuels 2020 retraités suite à la finalisation de l'allocation du goodwill de lecisa

6.4. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des emprunts bancaires à taux variable. L'objectif principal de la gestion de ce risque est de minimiser le coût de la dette et donc de se prémunir contre les fluctuations des taux d'intérêt. Par ailleurs, l'obligation de couverture liée à ce risque se justifie également par la clause contractuelle stipulée dans le contrat de financement de ces emprunts bancaires. À ce titre, le Groupe s'est engagé à se couvrir, dans certaines limites, à la hausse du taux Euribor 3 mois.

Comme illustré dans le tableau ci-dessous, la répartition taux fixe/ taux variable, avant effet des couvertures de taux, met en lumière la forte exposition du Groupe quant au risque de fluctuations des taux d'intérêts.

(en milliers d'euros)		31.12.21	31.12.20
Taux variable	63%	330 997	374 001
Taux fixe	37%	194 446	194 579
ENDETTEMENT, PART A LONG TERME	100%	525 443	568 580

(en milliers d'euros)		31.12.21	31.12.20
Taux variable	93%	42 991	42 990
Taux fixe	7%	3 270	5 882
ENDETTEMENT, PART A COURT TERME	100%	46 261	48 872

Gestion du risque

La gestion du risque se fait par la mise en place des instruments de couverture de type contrats swap+floor à zéro (Cf. Note 6.2 Passifs financiers). Après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, 79 % de la dette du Groupe est à taux d'intérêt fixe au 31 décembre 2021.

Dans un contexte où les couvertures seraient rendues actives, l'analyse de la sensibilité au taux d'intérêt montre qu'une hausse marginale de 1 point des taux d'intérêt aurait un impact de 1 190 milliers d'euros dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2021.

6.5. RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'objectif du Groupe est de disposer de sources de financements pérennes et de maintenir un niveau de liquidité suffisant. Par conséquent, la gestion du risque de liquidité s'effectue, entre autres, grâce à l'utilisation des contrats d'affacturage et des découverts bancaires.

Contrats d'affacturage

Inetum dispose, via des contrats d'affacturage déconsolidant, des lignes de financement en fonction du montant des créances clients cédées. Ces lignes de financement, plafonnées à 150 millions d'euros, ont été utilisées à hauteur de 147,9 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le montant encaissé soit 147,9 millions d'euros a été comptabilisé au bilan dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Lignes de découvert bancaire

Le Groupe dispose de lignes de découverts bancaires négociés, plafonnées à 40 millions d'euros. Au 31 décembre 2021, ces lignes de découverts bancaires sont utilisées à hauteur de 18 millions d'euros.

Clauses conventionnelles dites de défaut

La convention de crédit du 12 mars 2020 auprès d'un pool d'établissements bancaires comporte des clauses conventionnelles dites de défaut que le Groupe se doit de respecter (Cf. 6.7 : Engagements hors bilan liés au financement de la société).

6.6. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	31.12.21	31.12.20
Plus-values sur cession de VMP et produits des VMP	52	52
PRODUITS DE TRESORERIE ET D'EQUIVALENT DE TRESORERIE	52	52
Charges d'intérêt	(19 773)	(19 806)
Variation de juste valeur des emprunts et emprunts obligataires	(1 941)	(4 225)
Charges d'intérêt liées à l'affacturage	(2 650)	(2 089)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	(24 364)	(26 120)
TOTAL	(24 312)	(26 068)

Les charges d'intérêts se composent principalement des charges liées aux emprunts bancaires et obligataires et celles relatives aux dettes de loyer.

Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31.12.21	31.12.20
Gains de change	17 974	2 466
Pertes de change	(20 842)	(1 747)
Effet des actualisations	(200)	(240)
Coût financier des engagements envers le personnel <i>note 4</i>	(209)	(338)
Dépréciations nettes des reprises	1	(56)
Autres produits financiers (SWAP et autres)	228	396
Autres charges financières (SWAP et autres)	(722)	(654)
TOTAL	(3 770)	(173)

Les effets des actualisations portent principalement sur les créances représentatives des prêts aux organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction.

6.7. ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Dans le cadre des emprunts (bancaire et obligataire), le Groupe se doit de respecter les engagements présentés ci-après.

LIMITATIONS CONTRACTUELLES À LA POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le Groupe s'est engagé à adopter une politique de distribution de dividendes cohérente avec les contraintes de remboursement de la dette et du paiement des intérêts liés. Ces distributions sont limitées à 40 % du résultat net consolidé part du Groupe pour un niveau de ratio supérieur à 1,75.

PLAFONNEMENT DES INVESTISSEMENTS

Certains plafonds d'investissements nets sont à respecter par le Groupe. Au 31 décembre 2021, les limites imposées par le crédit syndiqué sont respectées.

COVENANTS

Les critères financiers, appréciés lors des clôtures semestrielles et annuelles, sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Covenants	au 31/12/21	30/06/22 et 30/06 de chaque année ultérieure	31/12/22 et 31/12 de chaque année ultérieure
Dettes financières nettes / EBITDA	2,75	3,00	2,50

Les agrégats utilisés pour le calcul de ces ratios sont définis de manière détaillée dans la convention de crédit. À noter que la notion d'EBITDA correspond, de manière synthétique, à un EBITDA opérationnel neutralisé de l'impact de l'application de la norme IFRS 16.

Sur la base du bilan et des performances 2021, Inetum se situe à un niveau inférieur aux limites fixées par les contrats (crédit syndiqué et emprunts obligataires), les covenants sont donc respectés. Par conséquent, il n'existe pas de risques d'exigibilité anticipée liés aux covenants au titre de l'exercice.

NOTE 7 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt inclut les impôts courants et les impôts différés.

IMPÔTS COURANTS

Il est composé du montant estimé de l'impôt dû et de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Les impôts dus sont calculés en appliquant les dispositions fiscales en vigueur dans les pays où les filiales exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. La CVAE, qui selon l'analyse du Groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par l'IAS 12, est comptabilisée en impôt courant.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont constatés pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs (Cf Note 7.3 – Impôts différés).

7.1. CHARGE D'IMPÔT

La charge d'impôt de l'exercice se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.21	31.12.20 retraité (1)
Impôts courants	(22 721)	(22 080)
Impôts différés	(5 425)	(7 211)
TOTAL	(28 146)	(29 291)

(1) Comptes annuels 2020 retraités suite à la finalisation de l'allocation du goodwill de Iecisa

Au titre de l'exercice, la CVAE représente un montant de 5,7 millions d'euros contre 10,8 millions d'euros en 2020. En France, le périmètre d'intégration fiscale de Inetum au 31 décembre 2021 comprend 8 sociétés (cf. note 20 : Liste des sociétés consolidées). L'économie d'impôt générée s'élève à 1 257 milliers d'euros au titre de l'exercice.

7.2. RAPPROCHEMENT ENTRE L'IMPÔT THÉORIQUE ET L'IMPÔT EFFECTIF

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.21	31.12.20 retraité (1)
Résultat avant impôt sur les sociétés	98 056	47 573
Taux d'impôt de la mère	27,50%	31,00%
Impôt théorique	26 965	14 747
Reports déficitaires non activés	1 298	15 928
Utilisation de reports déficitaires non activés précédemment	(368)	(483)
Actifs d'impôts non recouvrables sur retraitements de consolidation	(1 971)	(4 113)
Effet des différences fiscales permanentes	1 682	2 887
Impact des dépréciations d'écarts d'acquisition	-	-
Impact des reports déficitaires activés	(509)	(4 230)
Impact des différences de taux d'impôt	(450)	(737)
Impact net d'impôt de la CVAE	4 155	7 604
Economie d'impôt sur produit non imposable (CIR)	(2 270)	(2 527)
Autres	(386)	(22)
IMPOTS SUR LES SOCIETES	28 146	29 054
Dont : Impôts courants	22 721	22 080
Impôts différés	5 425	6 974

(1) Comptes annuels 2020 retraités suite à la finalisation de l'allocation du goodwill de Iecisa

7.3. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont :

- Constatés pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs ;
- Calculés selon la méthode du report variable sur la base du taux d'impôt applicable à la date de clôture de l'exercice ;
- Reconnus soit en compte de résultat ou soit directement en capitaux propres en fonction des actifs ou des passifs auxquels ils se rapportent ;
- Évalués et ajustés en fonction de l'évolution connue des taux d'impôts et/ou des réglementations fiscales. En cas de variation des taux d'impôts, les impôts différés antérieurement comptabilisés sont ajustés soit dans le compte de résultat ou soit directement en capitaux propres et ce en fonction du sous-jacent auquel ils se rapportent.
- Figurent pour leur valeur nominale, aucune actualisation n'étant pratiquée

Impôts différés générés par les déficits reportables

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés s'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés dans un délai raisonnable au cours des exercices futurs. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture afin de s'assurer du recouvrement de ces actifs reconnus. Ainsi, elle est réduite lorsqu'il est improbable que les bénéfices imposables futurs ne seront pas suffisants pour permettre l'utilisation de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, elle sera augmentée s'il devient probable que les bénéfices imposables futurs seront disponibles de façon durable et permettront la consommation des pertes fiscales non encore reconnues.

Compensation des actifs et impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale ou par groupe d'intégration fiscale et ce, si l'entité ou le groupe d'intégration fiscale dispose de ce droit.

Au 31 décembre 2021, les sources d'impôt différé sont les suivantes en France et à l'international :

(en milliers d'euros)	31.12.20 retraité (1)	Variation de périmètre	Autres et écarts de conversion	Impact sur le résultat	31.12.21
Différences temporaires issues des déclarations fiscales					
Participation des salariés et congés payés	90	-	-	316	406
Autres différences temporaires fiscales	156	-	(63)	(13)	80
Différences temporaires liées aux retraitements en consolidation					
Reports déficitaires activés	10 922	-	-	(584)	10 338
Provision pour indemnités de départ à la retraite	16 501	126	460	(215)	16 872
Immobilisations générées en interne et fiscalité liée	(22 631)	-	-	(2 546)	(25 177)
Relations clientèles	(1 425)	-	-	289	(1 136)
Autres différences	3 672	11	(17)	(623)	3 043
IMPÔTS DIFFERES NETS EN FRANCE	7 285	137	380	(3 376)	4 426
Différences temporaires fiscales	5 631	-	(236)	826	6 221
Reports déficitaires activés	14 120	-	(437)	(5 456)	8 227
Provision pour indemnités de départ à la retraite	278	-	-	-	278
Immobilisations générées en interne et fiscalité liée	10 030	-	(3 894)	(220)	5 916
Relations clientèles	(16 596)	-	-	2 017	(14 579)
Autres différences	(5 926)	-	2 497	783	(2 645)
IMPÔTS DIFFERES NETS INTERNATIONAL	7 537	-	(2 070)	(2 049)	3 418
TOTAL IMPÔTS DIFFERES NETS	14 822	137	(1 690)	(5 425)	7 844
Dont : Impôts différés actifs	24 443				13 764
Impôts différés passifs	(9 621)				(5 920)

(1) Comptes annuels 2020 retraités suite à la finalisation de l'allocation du goodwill de leclisa

Sur la base des prévisions futures de bénéfices imposables, les actifs d'impôts différés reconnus au titre des reports déficitaires seront utilisés dans un horizon de 3 ans.

7.4. DÉFICITS FISCAUX

Reports déficitaires

Les économies d'impôts au titre des reports déficitaires des filiales figurent dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Base 31.12.20	Utilisation de reports déficitaires	Création de reports déficitaires	Perte de reports, écarts de change et corrections	Variations de périmètre et reclass.	Base 31.12.21	Economies futures d'impôt	
							Activées	Non activées
France	117 755	(4 856)	-	(9 960)	2 234	105 173	10 337	18 579
Espagne	5 981	(113)	25	(1 538)	-	4 355	1 076	11
Portugal	233	(586)	30	513	-	190	-	43
LatAm	10 417	(215)	1 895	25	-	12 122	1 089	2 353
Benelux	41 506	(18 613)	-	(144)	-	22 749	5 373	90
Suisse	5 525	(69)	20	(282)	237	5 431	713	169
Europe de l'Est	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique	5 356	(258)	1 652	(1 278)	-	5 472	-	1 318
Reste du monde	6 000	-	1 266	211	-	7 477	-	1 489
TOTAL	192 773	(24 710)	4 888	(12 453)	2 471	162 969	18 588	24 052

Échéances

La ventilation de ces déficits reportables en fonction de leurs échéances est la suivante :

(en milliers d'euros)	Base 31.12.21	Année d'expiration				Échéances au-delà 2023	Indéfiniment
		2022	2023	2024			
Déficits fiscaux reportés	162 969	2 235	620	955		22 988	136 171

NOTE 8 Immobilisations incorporelles et corporelles

8.1. VENTILATION SECTORIELLE DES PRINCIPAUX ACTIFS

L'information sectorielle du Groupe est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par la Direction.

(en milliers d'euros)	31.12.21	France	Espagne	Portugal	LatAm	Benelux	Suisse	Europe de l'Est	Afrique	Reste du monde
Écarts d'acquisition	779 808	258 982	266 486	33 830	76 322	101 259	4 256	22 952	15 721	-
Autres immobilisations incorporelles	179 920	106 287	34 911	2 820	293	34 019	-	1 538	52	-
Immobilisations corporelles	53 555	19 505	10 178	1 557	737	17 441	229	1 084	2 795	29
Droit d'utilisation des biens pris en location	79 049	40 889	22 341	4 387	1 407	5 777	994	1 051	2 201	2

(en milliers d'euros)	31.12.20 retraité (1)	France	Espagne	Portugal	LatAm	Benelux	Suisse	Europe de l'Est	Afrique	Reste du monde
Écarts d'acquisition	758 938	240 960	323 733	33 830	18 298	101 259	4 071	22 724	14 063	-
Autres immobilisations incorporelles	180 093	95 632	42 181	3 172	391	36 872	-	1 779	66	-
Immobilisations corporelles	51 183	17 750	10 341	1 510	440	17 262	17	1 413	2 399	51
Droit d'utilisation des biens pris en location	92 233	50 751	21 374	5 800	199	8 725	778	1 956	2 631	19

(1) Comptes annuels 2020 retraités suite à la finalisation de l'allocation du goodwill de Iecisa

8.2. ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisitions correspondent à la différence entre le prix d'acquisition (augmenté le cas échéant des prises de participations ne donnant pas le contrôle) et le montant net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Dans le cadre d'une acquisition inférieure à 100% (donnant le contrôle mais avec existence d'intérêts minoritaires), le Groupe peut choisir d'appliquer la méthode de calcul « *goodwill* complet » ou « *goodwill* partiel ». La méthode du « *goodwill* complet » suppose d'intégrer dans le calcul de l'écart d'acquisition la totalité de l'actif net réévalué y compris la quote-part des minoritaires. La fraction non acquise est alors évaluée soit à la juste de valeur, soit au montant de sa quote-part dans la situation nette réévaluée. La méthode du « *goodwill* partiel », quant à elle, suppose à retenir dans le calcul que la quote-part acquise de l'actif net réévalué.

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le *goodwill* négatif ainsi constaté est immédiatement reconnu en résultat dans le poste « Autres produits et charges opérationnels ».

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition et de ce fait, intégrés dans le calcul du *goodwill*. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 leurs variations ultérieures donnent lieu, dans la période de 12 mois suivant la date d'acquisition à une modification de l'écart d'acquisition. Au-delà cette période, elles sont comptabilisées en résultat.

Les écarts d'acquisition sont alloués aux Unités Génératrices de Trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représentent au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel ils sont suivis pour des besoins de gestion interne. Par ailleurs, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an dans les conditions décrites dans la note 8.3 - « Unités génératrices de trésorerie et test de dépréciation ».

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
31 DECEMBRE 2019	491 565	23 723	467 842
Acquisitions	294 938	-	294 938
Dépréciations de la période	-	-	-
Ecarts de change	(3 810)	32	(3 842)
31.12.20 retraité (1)	782 693	23 755	758 938
Acquisitions	19 142	-	19 142
Dépréciations de la période	-	-	-
Ecarts de change	2 046	318	1 728
31 DECEMBRE 2021	803 881	24 073	779 808

(1) Comptes annuels 2020 retraités suite à la finalisation de l'allocation du goodwill de Iecisa

La variation des écarts d'acquisition correspond aux acquisitions des sociétés Ilex, Projixi et du Groupe HLI. Les actifs et passifs identifiés dans le cadre de cette acquisition sont présentés dans la note 2.3 « Impacts de variation de périmètre ». Les travaux d'inventaire seront finalisés dans le délai d'affectation conformément à la norme applicable IFRS 3.

8.3. UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE ET TESTS DE DÉPRÉCIATION

UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE (UGT)

Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Il s'agit du plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les UGT correspondent aux zones géographiques dans lesquels le Groupe exerce son activité.

La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus des budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice à venir avec des prévisions d'évolution des chiffres d'affaires, des marges opérationnelles et des niveaux de BFR pour les quatre années suivantes ;
- la combinaison du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini est en ligne avec les valeurs usuellement retenues dans le secteur pour des groupes de profil comparable ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

Du fait de la mise en application de la norme IFRS 16, le Groupe a opté pour une approche transitoire dite « pré-IFRS 16 » recommandé qui consiste à :

- maintenir les charges de loyers dans les flux futurs estimés ;
- déterminer le taux d'actualisation selon la méthodologie pré-IFRS 16 ;
- inclure le droit d'utilisation des actifs dans la valeur comptable des actifs testés

TESTS DE DÉPRÉCIATION

L'évaluation des UGT est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. Par exemple, la réalisation de performances sensiblement inférieures aux budgets est considérée comme un indice de perte de valeur (ceux ayant servi de base dans le cadre des évaluations précédemment réalisées).

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque UGT dont les modalités de calcul ont été décrites ci-dessus. Quand la valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est inférieure à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition), une perte de valeur doit être comptabilisée. Cette dépréciation doit être affectée en priorité aux écarts d'acquisition et comptabilisé en résultat.

Unités génératrices de trésorerie (UGT)

L'identification des UGT est faite sur la base des secteurs géographiques utilisés par le management et en fonction des activités « Services » et « Logiciels ». À l'échelle de chaque pays, les deux activités peuvent être développées (tel est le cas en France et en Espagne). En effet, les différentes activités « Services » génèrent de fortes complémentarités alors que l'activité « Logiciels » présente une certaine indépendance, compte tenu de ses caractéristiques propres. Au vu de cette articulation (secteurs géographiques et activités), le Groupe présente 10 UGT dont en particulier 2 UGT en France, 2 UGT en Espagne.

EN FRANCE

La France porte 33 % des écarts d'acquisition du Groupe. Ils s'élèvent à 259 millions au 31 décembre 2021 et se répartissent respectivement à hauteur de 158 millions d'euros et 101 millions d'euros sur les UGT « Services » et « Logiciels ».

À L'INTERNATIONAL

Les écarts d'acquisition à l'international s'élèvent à 521 millions d'euros. Hormis l'Espagne, les UGT à l'international correspondent à l'activité de « Services ». En Espagne, ils s'élèvent à 266 millions d'euros au 31 décembre 2021 et se répartissent respectivement à hauteur de 265 millions d'euros et 1 million d'euros sur les UGT « Services » et « Logiciels ».

Méthode d'évaluation appliquée aux activités poursuivies

La méthode d'évaluation retenue pour la détermination des valeurs d'utilité est celle des flux de trésorerie futurs actualisés. Les taux de croissance à l'infini ressortent à 2,0 % pour l'ensemble des UGT (2,0 % fin 2020). Les taux d'actualisation retenus pour l'exercice sont les suivants :

- 9,5% pour les UGT France (9,5% fin 2020) ;
- 9,5% pour l'UGT Benelux (9,6% fin 2020) ;
- 10,1% pour les UGT Espagne (10,1% fin 2020) ;
- 10,0% pour l'UGT Portugal (10,2% fin 2020) ;
- 9,9% pour l'UGT Europe de l'Est (10,0% fin 2020) ;
- 9,0% pour l'UGT Suisse (9,5% fin 2020) ;
- 11,4% pour l'UGT LatAm (12% fin 2020) ;
- 13,4% pour l'UGT Maroc (12,2% fin 2020).

Les prévisions d'activité sont basées sur les budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice 2022. Pour les années 2023 à 2026, les taux de croissance retenus pour l'évolution du chiffre d'affaires et les taux de marge d'exploitation sont appliqués en fonction de chaque UGT.

Compte tenu des hypothèses retenues en termes de rentabilité et de besoin en fonds de roulement d'exploitation, la réalisation de ces tests au titre de 2021 n'a pas conduit à la comptabilisation de dépréciation.

Tests de sensibilités par UGT

Les fourchettes de valeur retenues dans les tests de sensibilité permettent l'appréciation de la variation raisonnablement possible des hypothèses clés présentées ci-dessous :

- hausse de 0,5 point du taux d'actualisation ;
- diminution de 0,5 point du taux de croissance à l'infini ;
- diminution de 0,5 point du taux de marge sur l'ensemble des périodes de flux 2022 à 2026 ;
- diminution de 0,5 point du taux de croissance du chiffre d'affaires sur l'ensemble des périodes de flux 2022 à 2026 ;
- dégradation de 10 % des hypothèses de BFR.

Les tests de sensibilités retiennent également la dégradation combinée de plusieurs de ces hypothèses, en fonction de leur sensibilité.

SENSIBILITÉS OBSERVÉES AU 31 DECEMBRE 2021

Au 31 décembre 2021, hormis l'UGT Latam et Maroc (cf. tableau ci-dessous), les résultats des tests de sensibilités montrent qu'aucune variation raisonnablement possible des hypothèses clés ne conduirait la valeur recouvrable des autres UGT à devenir inférieure à leur valeur nette comptable.

(en milliers d'euros)	Goodwill	UGT Latam	UGT Maroc
	En % du total	En valeur	En valeur
Sensibilité à la variation raisonnable d'une hypothèse			
Hausse de 0,5 point du taux d'actualisation	0,0%	na	(231)
Diminution de 0,5 point du taux de croissance à l'infini	0,0%	na	na
Diminution de 0,5 point de taux de marge	0,0%	na	(174)
Diminution de 0,5 point de taux de croissance chiffre d'affaires	-0,9%	(1 397)	(5 375)
Dégradation de 10% des hypothèses de BFR	-0,1%	na	(813)
Sensibilité à la variation raisonnable d'une combinaison d'hypothèses			
Hausse de 0,5 point du taux d'actualisation combinée à :			
une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini	-0,1%	(349)	(759)
une baisse de 0,5 point du taux de marge	-0,7%	(3 595)	(1 673)

8.4. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

L'évaluation de la valeur des actifs immobilisés est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. La réalisation de performances sensiblement inférieures aux budgets ayant servi de base dans le cadre des évaluations précédemment réalisées est considérée comme un indice de perte de valeur.

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement engagés dans le cadre de la création de progiciels (nouveaux projets et développement de modules existants) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles, lorsque le Groupe peut démontrer :

- la faisabilité technique de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre ;
- le fait que cet actif générera des avantages économiques futurs ;
- l'existence de ressources disponibles pour achever le développement et ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation définis par IAS 38 sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes, au fur et à mesure de leur engagement.

Les frais de développement sont amortis, à partir de la date de « recette » interne du projet, sur la durée d'utilité prévue des progiciels, celle-ci étant plafonnée à huit ans.

L'évaluation des frais de recherche et développement est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. La valeur au bilan des frais de développement activés est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF), basé sur les budgets d'exploitation pour l'exercice à venir et des prévisions de chiffres d'affaires pour les quatre années suivantes. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable.

RELATIONS CLIENTÈLES

Les relations clientèles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements. Les durées d'amortissement sont de 2 à 21 ans.

LOGICIELS

Les logiciels acquis et les logiciels créés sont amortis à compter de leur date de mise en service, selon le mode linéaire, en fonction de leur durée prévisible d'utilisation :

- logiciels acquis : sur 1 à 5 ans ;
- logiciels créés : sur 5 à 10 ans.

Pour les logiciels créés, le montant des développements réalisés par Inetum pour elle-même est constitué des coûts directement attribuables au développement et au paramétrage du logiciel.

		Amortissements et dépréciations	31.12.21 Valeurs nettes	31.12.20 retraité (1) Valeurs nettes
(en milliers d'euros)	Valeurs brutes			
Logiciels acquis	58 418	54 299	4 119	2 568
Logiciels créés	70 444	36 064	34 380	28 154
Frais de développement	228 511	149 339	79 172	77 488
Relations clientèles et contrats	104 948	42 699	62 249	71 883
TOTAL	462 321	282 401	179 920	180 093

(1) Comptes annuels 2020 retraités suite à la finalisation de l'allocation du goodwill de Iecisa

Les logiciels acquis correspondent aux licences d'exploitation des logiciels et progiciels informatiques acquises.

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
31 DECEMBRE 2019	300 108	161 672	138 436
Immobilisations acquises	1 169	-	1 169
Immobilisations générées en interne	26 777	-	26 777
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(484)	(188)	(296)
Amortissements de la période	-	28 745	(28 745)
Entrées de périmètre	85 912	42 699	43 213
Reclassement	(306)	-	(306)
Ecarts de change	(761)	(607)	(154)
31 DECEMBRE 2020 retraité (1)	412 415	232 322	180 093
Immobilisations acquises	1 013	-	1 013
Immobilisations générées en interne	29 744	-	29 744
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(27 759)	(27 759)	-
Amortissements de la période	-	34 139	(34 139)
Entrées de périmètre	9 227	5 886	3 341
Reclassement	37 467	37 748	(281)
Ecarts de change	214	65	149
TOTAL	462 321	282 401	179 920

(1) Comptes annuels 2020 retraités suite à la finalisation de l'allocation du goodwill de Iecisa

Les immobilisations générées en interne comprennent principalement les frais de développement activés dans le cadre de l'activité « Logiciels » du Groupe.

Évaluation des frais de recherche et développement

La méthode d'évaluation retenue pour la détermination des valeurs d'utilité est celle des flux de trésorerie futurs actualisés. Les prévisions d'activité sont basées sur les budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice 2022. Pour les années 2023 à 2026, les taux de croissance retenus sont ensuite compris entre 7 % et 9 % pour l'ensemble des progiciels.

Compte tenu des hypothèses retenues, la réalisation des tests de dépréciation au titre de 2021 n'a pas conduit à la comptabilisation de dépréciation.

8.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

- terrains : non amortis ;
- constructions : sur 20 à 40 ans ;
- matériels informatiques : sur 1 à 5 ans ;
- matériels de transport : sur 5 ans ;
- matériels de bureau/autres : sur 5 à 10 ans

		Amortissements	31.12.21	31.12.20
(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Constructions et terrains	32 084	14 645	17 439	16 997
Installations techniques et matériels	37 235	28 451	8 784	6 438
Autres immobilisations corporelles	117 159	89 827	27 332	27 748
TOTAL	186 478	132 923	53 555	51 183

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
(en milliers d'euros)			
31 DECEMBRE 2019	117 723	73 932	43 791
Immobilisations acquises	9 569	-	9 569
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(3 080)	(2 539)	(541)
Amortissements de la période	-	9 779	(9 779)
Entrées de périmètre	49 651	41 443	8 208
Reclassement	(49)	(61)	12
Ecart de change	(621)	(544)	(77)
31 DECEMBRE 2020	173 193	122 010	51 183
Immobilisations acquises	14 967	-	14 967
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(3 404)	(2 835)	(569)
Amortissements de la période	-	12 525	(12 525)
Entrées de périmètre	1 389	1 101	288
Reclassement	101	-	101
Ecart de change	232	122	110
TOTAL	186 478	132 923	53 555

NOTE 9 Contrats de location

EXISTENCE D'UN CONTRAT DE LOCATION

Un contrat sera qualifié de contrat de location s'il confère, pour une certaine durée, au locataire le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié et ce en échange d'une contrepartie.

COMPTABILISATION D'UN CONTRAT DE LOCATION

À la date de mise à disposition du bien, un droit d'usage et une dette de location sont reconnus et comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée.

Les contrats de location de courte durée (inférieurs à 12 mois) ou dont la valeur individuelle est inférieure à 5 000 USD sont comptabilisés directement en charges.

Droits d'usage

Les droits d'utilisation des biens sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé. Ils sont initialement évalués à un coût incluant le montant de la dette de location ajusté des paiements de loyer effectués d'avance, les éventuels coûts directs supportés et les avantages incitatifs accordés par le bailleur.

Ces droits font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée du contrat.

Dette de location

La dette de location reconnue au passif est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus et non encore payés. L'évaluation se fait sur la base d'un taux marginal d'endettement déterminé en fonction de la nature de l'actif, de la durée de location et de la zone géographique.

La dette est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés.

ÉVALUATION ULTÉRIEURE

La dette est réévaluée en contrepartie du droit d'utilisation en cas de :

- révision de la durée du contrat ;
- modification des loyers futurs suite à un changement d'indice ou de taux ;
- nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de valeur résiduelle ;
- évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option d'achat.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant le taux d'impôt local.

9.1. ACTIFS LIÉS AUX DROITS D'UTILISATION

Les actifs reconnus au titre des contrats de location sont présentés dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.21	31.12.20
			Valeurs nettes	Valeurs nettes
Baux immobiliers	166 323	97 441	68 882	69 732
Véhicules	21 132	12 203	8 929	12 135
Autres immobilisations corporelles	2 867	1 629	1 238	10 366
TOTAL	190 322	111 273	79 049	92 233

L'évolution de ces actifs s'analyse de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Amortissements		
	Valeurs brutes	et dépréciations	Valeurs nettes
31 DECEMBRE 2019	197 177	109 022	88 155
Immobilisations acquises	-	-	-
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(39 661)	(39 641)	(20)
Amortissements de la période	-	34 595	(34 595)
Entrées de périmètre	35 017	9 585	25 432
Autres mouvements	15 525	2 080	13 445
Ecart de change	(288)	(104)	(184)
31 DECEMBRE 2020	207 770	115 537	92 233
Immobilisations acquises	-	-	-
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(31 678)	(31 677)	(1)
Amortissements de la période	-	30 600	(30 600)
Entrées de périmètre	2 392	636	1 756
Autres mouvements	11 546	(3 953)	15 499
Ecart de change	292	130	162
TOTAL	190 322	111 273	79 049

9.2. DETTES DE LOYERS

Les flux de trésorerie contractuels présentés ci-après correspondent aux paiements futurs de loyers.

(en milliers d'euros)	Valeur dans l'état de la situation nette consolidée	Courant	Non courant	Echéancier - Part non courante		
				Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes de Loyer	81 977	24 772	57 205	15 680	28 341	13 184

NOTE 10 Capitaux propres et résultat par action

L'état des variations des capitaux propres est présenté dans la première partie des états financiers consolidés.

10.1. ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital, inchangé depuis le 31 décembre 2019, est composé de 66 570 771 actions de 2 euros de valeur nominale et s'élève à 133 141 542 euros.

Le nombre d'actions au 31 décembre 2021 est détaillé dans le tableau ci-après :

Nombre d'actions	31.12.21	31.12.20
Nombre d'actions ordinaires	66 570 771	66 570 771
Nombre d'actions susceptibles d'être attribuées à titre gratuit	852 203	723 599
TOTAL	67 422 974	67 294 370

10.2. NOMBRE MOYEN D' ACTIONS ET RÉSULTAT PAR ACTION

Résultats par action

Les résultats par action sont calculés :

- sur la base des résultats nets excluant le résultat des activités abandonnées ;
- ainsi que sur la base des résultats nets, part du Groupe.

Les résultats par action sont calculés en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Les résultats par action après dilution sont calculés sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre moyen d'actions ordinaires potentielles dilutives.

Nombre moyen d'actions	31.12.21	31.12.20
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	66 570 771	66 570 771
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenus	(70 030)	(70 030)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	66 500 740	66 500 740
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives	787 901	916 207
Nombre moyen pondéré d'actions diluées	67 288 641	67 416 947

Résultat par action		31.12.21	31.12.20
Résultat, part du Groupe	(en milliers d'euros)	70 019	18 259
<i>Résultat de base par action</i>	<i>(en euros)</i>	<i>1,05</i>	<i>0,27</i>
<i>Résultat dilué par action</i>	<i>(en euros)</i>	<i>1,04</i>	<i>0,27</i>

10.3. OPÉRATION SUR LES TITRES AUTO DÉTENUS

Les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour leur valeur d'achat. En cas de cession de ces actions à l'extérieur du Groupe, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits directement dans les réserves consolidées.

Dans le tableau de variation des capitaux propres, la rubrique « Titres de l'entreprise consolidante » représente, au 31 décembre 2021, 70 030 titres valorisés à 486 milliers d'euros (soit 0,1 % du nombre total d'actions).

10.4. DIVIDENDES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Dividendes versés en 2021

Du fait d'une décision de l'Assemblée générale datée du 9 juin 2021, Inetum n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre de l'exercice 2020.

Affectation du résultat social de l'exercice 2021

Le projet d'affectation du résultat social soumis à l'Assemblée générale annuelle propose d'affecter le résultat social, s'élevant à 24 273 milliers euros de la manière suivante : au compte de réserve légale pour un montant de 251 milliers euros et le solde au compte report à nouveau.

10.5. PLANS D' ACTIONS GRATUITES

Les Conseils d'administration en date des 07 juin 2019, 24 avril 2020 et 13 octobre 2020, usant de la faculté qui leur a été donnée par les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires tenues aux mêmes dates, ont décidé d'attribuer gratuitement à certains salariés et au mandataire social des actions de la société sous forme de plans dits :

- « Plan d'attribution d'actions gratuites CEO 2019 » au bénéfice du Président-Directeur Général de la Société ;
- « Plan d'attribution d'actions de performance 2020 » réservé aux salariés et au mandataire social. Ce plan est composé des plans : « Plan 1+ Plan 1 bis », « Plan 2 » et Plan 3 ».

Ainsi, au 31 décembre 2021, quatre plans d'attribution gratuites d'actions de performance au profit de plus de quatre-vingts salariés du Groupe Inetum et du Président Directeur Général de la Société, sont en cours.

Plans d'attribution d'actions gratuites CEO 2019

Dans les limites de l'autorisation qui lui est conférée par la 20^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 7 juin 2019, le conseil d'administration, tenu à la même date, a approuvé ce plan et a procédé, dans la limite de 300.000 actions, à l'attribution des actions de performance au profit du Président-Directeur Général.

Les conseils d'administration en date des 27 octobre 2021 et 24 février 2022 ont par décision apporté des modifications aux conditions de performances de ce plan.

Les actions de performance seront livrées au bénéficiaire sous réserve que les conditions de présence et de performance soient respectées à l'issue de la période d'acquisition.

Plans d'attribution d'actions gratuites de performance 2020

Le 24 avril 2020, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a autorisé l'émission ou le transfert d'actions de performance gratuites, pour un montant maximum de 1,36 % du capital social de la Société (correspondant à 900.000 actions au moment de la décision susmentionnée), afin qu'elles soient attribuées à certains mandataires sociaux de la Société et salariés du Groupe, et a décidé d'autoriser le Conseil d'administration à adopter, dans les limites, modalités et conditions fixées par décision des actionnaires, ainsi qu'à attribuer gratuitement des actions de performance dans le cadre des plans dits : Plan 1, Plan 1 bis, Plan 2 et Plan 3.

Attribution des actions de performance aux bénéficiaires du Plan 1 et Plan 1bis

Usant de la faculté qui a été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2020, les Conseil d'administration en date des 24 avril 2020 et 13 octobre 2020, ont approuvé respectivement les Plans « Plan 1 » et « Plan 1bis », et ont décidé de consentir à certains salariés et au mandataire social des droits à actions gratuites.

- Au titre du Plan 1, 603 812 actions gratuites ont été attribuées au profit d'une soixantaine de salariés du Groupe et du Président-Directeur général.
- Au titre du Plan 1bis, 115 000 actions gratuites ont été attribuées au profit de 23 salariés du Groupe Inetum.

Ces actions de performance seront acquises de manière progressive aux bénéficiaires sous réserve que les conditions de présence et de performance soient respectées à l'issue de la période d'acquisition.

Attribution des actions de performance aux bénéficiaires du Plan 2

Dans les limites de l'autorisation accordée par la 11^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 avril 2020, le Conseil d'administration, tenu à la même date, a approuvé le Plan 2 et a procédé, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, au bénéfice de trois salariés du Groupe Inetum et ce dans la limite de 85 000 actions.

Les conseils d'administration en date des 27 octobre 2021 et 24 février 2022 ont par décision apporté des modifications aux conditions de performances du plan 2.

Les actions de performance seront livrées aux bénéficiaires sous réserve que les conditions de présence et de performance soient respectées à l'issue de la période d'acquisition.

Attribution des actions de performance aux bénéficiaires du Plan 3

Dans les limites de l'autorisation accordée par la 11^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 avril 2020, le Conseil d'administration, le 24 avril 2020, a approuvé le Plan 3 et a procédé, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, au bénéfice du Président et Directeur Général de la société et ce dans la limite de 100 000 actions.

Les conseils d'administration en date des 27 octobre 2021 et 24 février 2022 ont par décision apporté des modifications aux conditions de performances de ce plan.

Les actions de performance seront livrées au bénéficiaire sous réserve que les conditions de présence et de performance soient respectées à l'issue de la période d'acquisition.

Acquisition progressive au titre des Plan 1 et Plan 1bis

Le Conseil d'administration du 24 février 2022 a constaté l'atteinte partielle des conditions de performance sur la base des résultats financiers de l'exercice 2021. En conséquence, il décide d'allouer 57% du nombre d'actions gratuites correspondant à la Tranche 3 au profit des bénéficiaires (soit 22,8% du nombre total d'actions gratuites potentiellement allouées aux bénéficiaires), étant précisé que les autres conditions prévues aux Plans 1 et 1bis restent inchangées.

10.6. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Transactions conclues avec l'actionnaire de référence

Néant.

Autres transactions avec les organes de Direction

Les autres transactions avec les parties liées sont présentées en note 16.

NOTE 11 Autres provisions et passifs éventuels

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas. Les provisions qui figurent au bilan dans la rubrique « Litiges » correspondent à l'évaluation du risque par la Direction d'Inetum et peuvent différer des sommes réclamées par le demandeur.

Les provisions pour restructurations, le coût estimé des mesures de restructuration est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et sont décrits en annexe lorsqu'ils sont significatifs, sauf dans le cas de regroupements d'entreprises où ils constituent des éléments identifiables.

11.1. PROVISIONS NON COURANTES

Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ en retraite en France constituent des avantages au personnel et sont présentées en note 4 « Charges et avantages du personnel ».

(en milliers d'euros)	31.12.20	Périmètre	Augmentations	Diminutions	Variation des écarts actuariels	31.12.21
Indemnités de départ à la retraite	68 290	441	5 593	(4 657)	8	69 675
TOTAL	68 290	441	5 593	(4 657)	8	69 675

11.2. PROVISIONS COURANTES

(en milliers d'euros)	31.12.20 retraité (1)	Périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclassement et autres	31.12.21
Prud'hommes et restructurations engagées	1 475	-	176	(881)	250	1 020
Litiges divers	896	-	-	(5)	30	921
Risques fiscaux et sociaux	3 726	-	310	(1 153)	516	3 399
Autres	37 321	175	3 239	(791)	701	40 645
TOTAL	43 418	175	3 725	(2 830)	1 497	45 985

(1) Comptes annuels 2020 retraités suite à la finalisation de l'allocation du goodwill de lecisa

Les augmentations et diminutions se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dotations			Total Dotations	Reprises			Total Reprises	Dont reprises sans utilisation
	Opérationnelles		Financière		Opérationnelles		Financière		
	Courante	Non courante			Courante	Non courante			
Prud'hommes et restructurations engagées	-	176	-	176	-	(881)	-	(881)	-
Litiges divers	-	-	-	-	-	(5)	-	(5)	-
Risques fiscaux et sociaux	-	310	-	310	-	(1 153)	-	(1 153)	(7)
Autres	289	2 950	-	3 239	(422)	(369)	-	(791)	(2 050)
TOTAL	289	3 436	-	3 725	(422)	(2 408)	-	(2 830)	(2 057)

11.3. RISQUES DIVERS

Contrôles fiscaux : Les contrôles fiscaux au Maroc et au Luxembourg n'ont pas donné lieu à des redressements significatifs. Aucun redressement fiscal n'a été identifié par l'administration fiscale suite au contrôle fiscal en Belgique.

Un contrôle fiscal est actuellement en cours en Espagne.

Litige client : En 2015, Inetum a signé un contrat de licence et d'intégration d'un progiciel avec un client dans le domaine de l'assurance. Après des reports de planning et d'importants désaccords concernant la mise en œuvre du projet d'intégration, le contrat a été résilié à la fin de l'année 2017. Après l'échec d'une médiation, une procédure judiciaire devant la Tribunal de Commerce de Paris a été initiée par les parties qui se réclament mutuellement l'indemnisation de leur préjudice, le Client réclamant 40 millions d'euros et Inetum 12 millions d'euros. Dans le cadre de la procédure, une expertise judiciaire est en cours et a pour objectif de déterminer les responsabilités de chacune des parties. En raison de l'incertitude et de l'importance de la réclamation, une provision de 2 millions d'euros a été comptabilisée lors du début de l'instruction. Au 31 décembre 2021, l'exposition nette figurant dans l'état de la situation nette consolidée s'élève à 1,2 millions d'euros.

NOTE 12 Autres actifs non courants

12.1. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

			31.12.21	31.12.20
(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Prêts construction / personnel	15 141	(1 190)	13 951	12 121
Dépôts, cautionnements et autres	7 884	(67)	7 817	6 886
Autres créances immobilisées	1 451	-	1 451	2 298
Titres non consolidés	910	(73)	837	1 506
TOTAL	25 386	(1 330)	24 056	22 811

12.2. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	31.12.21	31.12.20
Créances fiscales	25 660	26 781
VALEUR BRUTE	25 660	26 781
Dépréciations	-	-
TOTAL	25 660	26 781

Les autres actifs non courants sont principalement composés des créances de crédit d'impôt recherche au titre des exercices 2019 et suivants.

NOTE 13 Actifs et passifs courants

13.1. AUTRES CRÉANCES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.21	31.12.20 retraité (1)
Créances fiscales	64 622	77 489
Autres créances	10 624	28 871
Avances et acomptes versés sur commandes	6 361	3 809
Créances sur cession d'actifs	12	-
TOTAL BRUT	81 619	110 169
Dépréciations	(31)	(14)
TOTAL NET	81 588	110 155

(1) Comptes annuels 2020 retraités suite à la finalisation de l'allocation du goodwill de Iecisa

Le poste « Autres créances » est constitué principalement des créances sur les organismes sociaux. Il comprend également la quote-part des créances de CIR recouvrable en 2022.

13.2. DETTES FISCALES ET SOCIALES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.21	31.12.20
Dettes sociales	196 226	204 098
Dettes fiscales	128 183	127 259
Impôts sur les sociétés	10 351	11 296
TOTAL	334 760	342 653

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an.

13.3. AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.21	31.12.20 retraité (1)
Dettes sur immobilisations	1 197	603
Avances et acomptes reçus, avoirs à établir	28 835	50 188
Dividendes à payer aux actionnaires de la mère	-	-
Autres	5 137	26 717
TOTAL	35 169	77 508

(1) Comptes annuels 2020 retraités suite à la finalisation de l'allocation du goodwill de Iecisa

Les autres passifs courants ont une échéance inférieure à un an.

NOTE 14 Instruments financiers

14.1. INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

Les instruments financiers sont constitués d'actifs et de passifs financiers. Les actifs financiers comprennent, en autres, les créances clients, la trésorerie et équivalents de trésorerie. Les passifs financiers quant à eux sont principalement constitués d'emprunts, de dettes de loyers et de dettes fournisseurs.

Ces instruments financiers sont classés en fonction de leurs natures et des raisons ayant motivées leurs acquisitions. Par ailleurs, ils sont évalués soit à la juste valeur (résultat ou autres éléments du résultat global) ou soit au coût amorti.

ACTIFS FINANCIERS À LEUR JUSTE VALEUR EN CONTREPARTIE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

ACTIFS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers ont pour objectif principal de financer les activités opérationnelles du Groupe. Ils sont classés comme étant évalués au coût amorti ou la juste valeur par le compte de résultat s'ils sont détenus à des fins de transactions.

		Ventilation par catégories d'instruments				
		Actifs évalués à leur juste valeur par résultat	Instrument de couverture de flux de trésorerie futurs	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Dettes en coût amorti
(en milliers d'euros)	31.12.21					
Actifs financiers non courants	24 056	-	-	-	24 056	-
Autres actifs financiers non courants	25 660	-	-	-	25 660	-
Clients et comptes rattachés	588 509	-	-	-	588 509	-
Autres créances	81 588	-	-	-	81 588	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	221 461	221 461	-	-	-	-
ACTIFS	941 274	221 461	-	-	719 813	-
Endettement, part à long terme	525 443	-	-	-	-	525 443
Dettes de loyer non courante	57 205	-	-	-	-	57 205
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-
Endettement, part à court terme	68 708	-	-	-	-	68 708
Dettes de loyer courante	24 772	-	-	-	-	24 772
Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants	9 417	-	-	-	-	9 417
Fournisseurs	302 297	-	-	-	-	302 297
Dettes fiscales et sociales	334 760	-	-	-	-	334 760
Autres passifs courants	35 169	-	-	-	-	35 169
PASSIFS	1 357 771	-	-	-	-	1 357 771

14.2. EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31.12.21	Effet en résultat des instruments financiers			
		Intérêts	Fair value	Coût amorti	Pertes de valeur
Actifs et Dettes en juste valeur par résultat	(494)	(494)	-	-	-
Prêts et créances	(1 587)	(2 598)	(200)	-	1 211
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-
Dettes en coût amorti	(21 714)	(19 773)	-	(1 941)	-
TOTAL	(23 795)	(22 865)	(200)	(1 941)	1 211

14.3. MATURITÉ

Le tableau suivant présente la maturité des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 21, sur la base des paiements contractuels non actualisés ;

(en milliers d'euros)		31.12.21	Échéances			
			2022	2023	2024	2025 au-delà 2025
Autres emprunts obligataires *	note 6	190 000	-	-	-	190 000
Intérêts		32 332	7 117	7 117	7 117	5 743
Emprunts, part à long terme *	note 6	340 693	-	47 216	45 636	246 010
Intérêts		8 777	-	4 272	3 676	829
Dettes de loyer non courante	note 9	57 205	-	7 840	9 447	9 447
Autres passifs financiers non courants	note 2	-	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS NON COURANT		629 007	7 117	66 445	65 876	262 029
Endettement, part à court terme *	note 6	47 924	47 924	-	-	-
Intérêts		5 323	5 323	-	-	-
Dettes de loyer courante	note 9	24 772	24 772	-	-	-
Passifs financiers courants	note 6	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants	note 2	9 417	9 417	-	-	-
Fournisseurs		302 297	302 297	-	-	-
Autres passifs courants	note 13	35 169	35 169	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS COURANT		424 902	424 902	-	-	-

* capital restant dû, présenté en valeur nominale

14.4. OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Du fait de ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques tels que le risque de liquidité, de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, de change et de crédit.

La gestion des risques financiers consiste à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe.

Risque de liquidité

La gestion de ce risque implique le maintien d'un niveau satisfaisant de liquidités. L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de contrats d'affacturage, de découverts et d'emprunts bancaires et obligataires. Ce point est développé en note 6.5 « *Risque de liquidité* ».

Risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie

L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêt en couvrant une partie de la dette financière. Pour ce faire, il contracte des instruments dérivés, principalement des *swaps* de taux d'intérêt dont les modalités de couverture sont présentées dans les notes 6.2 « Passifs financiers » et 6.4 « Risque de taux d'intérêts sur les flux financiers de trésorerie ».

Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. L'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés et avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Le risque lié aux créances clients est évalué à partir de l'analyse des créances échues et non dépréciées qui font l'objet d'un suivi permanent. Concernant les créances cédées au factor (affacturation sans recours), une assurance a été souscrite afin de couvrir le risque de non-paiement.

Risque de change

En matière de flux commerciaux, il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectué dans la zone euro. Dans les autres cas (hors zone Euro), les produits issus de la vente sont générés dans la même devise que les coûts d'exploitation liés, limitant ainsi l'exposition au taux de change. Les flux intragroupe opérationnels en devises étrangères restent limités.

Les actifs et passifs nets du Groupe en devise sont détaillés dans le tableau ci-dessous. En cas d'évolution défavorable uniforme de l'euro de 1 centime, l'impact s'élèverait à 1 millions d'euros.

			Position nette avant gestion de couverture
(en milliers d'euros)	Actifs	Passifs	
Zloty Polonais	19 263	(9 974)	9 289
Kwanza Angolais	3 129	(1 529)	1 599
Dirham Marocain	61 829	(59 038)	2 791
Francs Suisse	14 768	(5 384)	9 385
Francs CFA	9 120	(8 950)	169
Livre Sterling	388	(1 317)	(929)
Dollar Américain	2 425	(4 710)	(2 285)
Peso Mexicain	139 672	(78 488)	61 184
Couronne Suédoise	153	(47)	105
Real Brésilien	5 994	(3 109)	2 885
Pataca Macanais	103	(93)	10
Peso Colombien	7 206	(5 751)	1 455
Leu Roumain	22 979	(3 277)	19 702
Dinar Tunisien	9 766	(5 080)	4 686
Dollar Singapour	461	(78)	384
Dirham des Emirats Arabes unis	4 382	(6 698)	(2 316)
Balboa Panaméen	251	(99)	152
Métical Mozambicain	563	(484)	79
Sol Péruvien	6 902	(6 074)	828
Peso dominicain	1 492	(787)	705
Colón costaricien	3 394	(1 825)	1 569
TOTAL	314 238	(202 793)	111 446

NOTE 15 Tableaux des flux de trésorerie

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Étant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet de provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Incidences des variations de périmètre

Les flux de trésorerie liés aux incidences des variations de périmètre concernent principalement les acquisitions réalisées au cours de la période.

Souscription et remboursement d'emprunts

Les remboursements concernent principalement le crédit syndiqué pour un montant de 44,6 millions d'euros.

NOTE 16 Rémunérations des membres du Conseil d'administration et de Direction

Rémunérations versées

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versés au cours de l'année 2021 et de l'année 2020 aux membres des organes d'administration et de Direction, par Inetum et les sociétés contrôlées, se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Rémunération fixe annuelle	Rémunération totale	Engagement d'indemnité de départ en retraite
2021	1 036	500	4	508	2 048	-
2020	1 036	2 500	4	459	3 999	-

La partie variable des rémunérations des mandataires sociaux est calculée selon des critères établis par le Comité des rémunérations, afférents à la performance de l'année ainsi qu'aux objectifs de croissance externe. Inetum considère que seuls les mandataires sociaux ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités, directement ou indirectement (IAS 24.9).

Convention de non-concurrence et engagement post-mandat

Le 18 décembre 2007, la Société a conclu avec Monsieur Vincent Rouaix, une convention de non-concurrence. À titre d'indemnisation de l'engagement de non-concurrence souscrit par Monsieur Vincent Rouaix, ladite convention prévoit à ce dernier, le jour de la cessation de son mandat, le versement d'une somme forfaitaire qui a été, par avenant du 29 mars 2013, portée à 850 000 euros.

Il n'existe pas d'engagement post-mandats concernant les mandataires sociaux au 31 décembre 2021.

Attributions d'actions gratuites

Les Conseils d'administration du 07 juin 2019 et du 24 avril 2020 ont décidé de consentir, au titre des plans : Plan 2019 « Plan d'attribution d'actions gratuites CEO 2019 » et Plan 2020 « Plan1 et Plan 3 » des actions gratuites au profit des parties liées. Le nombre des actions attribuées au titre de ces plans s'élève à 487 612. Ces actions seront acquises à l'issue d'une période d'acquisition minimale de deux ans et sous respect de conditions de performance et de présence.

NOTE 17 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes du Groupe figurant au compte du résultat consolidé pour la France sont les suivants :

	GRANT THORNTON				ERNST & YOUNG et Autres				TOTAL			
	2021		2020		2021		2020		2021		2020	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	388 520	86%	401 292	86%	483 575	83%	508 264	95%	872 095	84%	909 556	91%
Services autres que la certification des comptes	64 750	14%	63 000	14%	102 000	17%	27 000	5%	166 750	16%	90 000	9%
TOTAL	453 270	100%	464 292	100%	585 575	100%	535 264	100%	1 038 845	100%	999 556	100%

Au niveau du Groupe, les honoraires des commissaires aux comptes Ernst and Young et Grant Thornton s'élèvent à 1,7 millions d'euros.

NOTE 18 Retraitement des comptes consolidés annuels 2020, tableaux de passage

RÉSULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.20 publié	Retraitement	31.12.20 retraité
Chiffre d'affaires	1 965 935	-	1 965 935
MARGE OPERATIONNELLE	123 583	-	123 583
Marge opérationnelle en %	6,3%		6,3%
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés	(3 686)	(3 950)	(7 636)
Restructurations	(15 941)	-	(15 941)
Résultat des cessions et liquidations	1 443	-	1 443
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	-
Autres produits et charges opérationnels	(27 635)	-	(27 635)
RESULTAT OPERATIONNEL	77 764	(3 950)	73 814
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(26 068)	-	(26 068)
Autres produits et charges financiers	(173)	-	(173)
Impôts sur les résultats	(30 279)	988	(29 291)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	21 244	(2 963)	18 281
dont part du Groupe	21 222	(2 963)	18 259
dont part ne donnant pas le contrôle	22	-	22
Résultat de base par action (en euros)	0,32		0,27
Résultat dilué par action (en euros)	0,31		0,27

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.20 publié	Retraitement	31.12.20 retraité
Résultat net de l'ensemble consolidé avant résultat des activités abandonnées	21 244	(2 963)	18 281
Dotations nettes aux amortissements et provisions	70 340	3 950	74 290
et autres éléments du résultat sans impact en trésorerie	-	-	-
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	4 465	-	4 465
Plus ou moins-values nettes de cessions d'actifs	(1 016)	-	(1 016)
Profits et pertes de dilution	-	-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	95 033	988	96 021
Coût de l'endettement financier net (retraité des variations de juste valeur)	21 843	-	21 843
Coût des swaps	551	-	551
Charge d'impôt	30 279	(988)	29 291
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	147 706	-	147 706
Impôt versé	(29 338)	-	(29 338)
- Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité	117 833	-	117 833
I- FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	236 201	-	236 201
II- FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(307 228)	-	(307 228)
III- FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	256 543	-	256 543
+/- Incidence des variations de cours des devises	(2 033)	-	(2 033)
VARIATION DE TRESORERIE	183 483	-	183 483

ÉTAT DE LA SITUATION NETTE CONSOLIDÉE

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.20 publié	Retraitement	31.12.20 retraité
Ecarts d'acquisition	735 728	23 210	758 938
Autres immobilisations incorporelles	149 092	31 001	180 093
Immobilisations corporelles	51 183	-	51 183
Droit d'utilisation des biens pris en location	92 233	-	92 233
Actifs financiers non courants	22 811	-	22 811
Impôts différés actifs	41 399	(16 956)	24 443
Autres actifs non courants	26 781	-	26 781
ACTIFS NON COURANTS	1 119 227	37 255	1 156 482
ACTIFS COURANTS	970 518	(108 734)	861 784
TOTAL ACTIF	2 089 745	(71 478)	2 018 267

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.20 publié	Retraitement	31.12.20 retraité
Capital	133 142	-	133 142
Primes	64 869	-	64 869
Réserves consolidées	194 910	(2 963)	191 947
Autres	(15 789)	-	(15 789)
Réserves de conversion	(13 431)	-	(13 431)
CAPITAUX PROPRES, Part du groupe	363 701	(2 963)	360 738
Part ne donnant pas le contrôle	389	-	389
CAPITAUX PROPRES	364 090	(2 963)	361 127
Endettement, part à long terme	568 639	-	568 639
Dette de loyer non courante	66 771	-	66 771
Impôts différés passifs	1 934	7 687	9 621
Provisions non courantes	68 290	-	68 290
Autres passifs financiers non courants	15 000	(15 000)	-
PASSIFS NON COURANTS	720 634	(7 313)	713 321
PASSIFS COURANTS	1 005 021	(61 203)	943 818
TOTAL PASSIF	2 089 745	(71 478)	2 018 267

NOTE 19 Évènement post clôture

Cession de participation Mannai Corporation

Le conseil d'administration de Mannai Corporation QPSC a approuvé, lors d'une réunion tenue le 18 janvier 2022, l'entrée en négociations exclusives avec un groupe d'investisseurs dirigé par Bain Capital Private Equity, et dont NB Renaissance fait partie, afin de céder l'intégralité de sa participation dans Inetum S.A.

La transaction proposée concerne l'intégralité de la participation détenue par Mannai Corporation QPSC, ce qui représente environ 99% du capital en actions d'Inetum S.A. sur une base non diluée.

Inetum S.A. est la société mère d'un groupe international fournissant des services et des solutions digitales.

Bain Capital Private Equity collabore étroitement avec les équipes de direction afin de fournir les ressources stratégiques qui permettent de créer de grandes entreprises et de les aider à se développer, et ce depuis sa création en 1984. L'équipe internationale de Bain Capital Private Equity qui compte environ 250 professionnels, crée de la valeur pour les entreprises de son portefeuille grâce à sa plateforme mondiale et à sa grande expertise dans des secteurs verticaux clés, notamment la santé, les produits de consommation et le retail, les services financiers et commerciaux, l'industrie et la technologie, les médias et les télécommunications

Acquisition Hubtobee

Société de droit français, l'activité de Hubtobee se concentre principalement sur le développement en B2B de software en mode SaaS. Les deux softwares exploités actuellement par la société Hubtobee sont Flex (logiciel de gestion des espaces de bureau et de solutions de gestion de l'organisation du flex office) et Travel (logiciel de gestion des voyages d'affaires). L'acquisition d'une participation dans Hubtobee permettra de recentrer l'activité autour du développement de Flex dont INETUM détient 70% des droits de propriété intellectuelle et de développer et vendre une solution SaaS adressant un marché grandissant (à la suite de la crise du Covid) avec l'équipe Hubtobee.

Conflit en Ukraine

L'impact de la guerre russo-ukrainienne est sans incidence majeure pour le groupe. Le groupe n'a aucune filiale directe ou indirecte dans ces deux pays. L'activité du Groupe réalisée en Russie, Biélorussie et Ukraine est négligeable.

Les comptes ont été arrêtés postérieurement au début du conflit Ukraine-Russie. Au regard de notre activité, nous n'envisageons pas d'impact significatif à ce stade sur les comptes du début de l'année 2022.

NOTE 20 Liste des sociétés consolidées

Nom de la société	Siège social		N° Siren	Méthode de	% de	%	Pays
	Adresse	Code postal et Ville					
France							
Inetum	(1) 145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	385 365 713	Société mère - tête de groupe			France
Gfi 7 SARL	(1) 145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	808 372 924	IG	100%	100%	France
Inetum Outsourcing France	(1) 145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	808 373 161	IG	100%	100%	France
Gfi 9 SARL	(1) 145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	808 373 237	IG	100%	100%	France
Inetum Software France	(1) 145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	340 546 993	IG	100%	100%	France
Inetum Midmarket Solutions France	2 bd vauban	78180 Montigny-le-bretonneux	821720 737	IG	100%	100%	France
Inetum Modernisation Solutions	(1) 60, route de Sartrouville Parc les grillons BAT 1	78230 Le Pecq	398 138 545	IG	100%	100%	France
SCI Via Domitia	151 rue Gilles Roberval	30900 Nîmes	418 871 166	IG	100%	100%	France
Inetum Business Solutions France	(1) 145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	315 930 578	IG	100%	100%	France
Inetum Africa	9-11, rue Benoît Malon	92150 Suresnes	389 150 137	IG	100%	100%	France
Inetum Immobilier France	(1) 145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	350 934 139	IG	100%	100%	France
CPLi	21 avenue de Paris	78000 Versailles	839 761400	IG	100%	100%	France
(1) Sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale en France							
Europe							
Inetum Luxembourg	33, rue d'Eich	L - 1461 Luxembourg	B 52 391	IG	100%	100%	Luxembourg
Real Software nederland BV	Printerweg 26	13021AD Amersfoort	806473095B01	IG	100%	100%	Pays-Bas
Inetum Realdolmen Belgium	Avenue Vaucamps 42	1654 Huizingen	0429.037.235	IG	100%	100%	Belgique
Inetum Espana	Travesía Costa Brava 4	28034 Madrid	A28855260	IG	100%	100%	Espagne
Investronica	Travesía Costa Brava 4	28034 Madrid	A28669844	IG	100%	100%	Espagne
Inetum Polska Sp Zoo	ul.Wolowska 22	02-675 Warszawa POLOGNE	KRS: 0000008546	IG	100%	100%	Europe de l'Est
IT Skills Sp.Z o.o	ul.Wolowska 22	02-675 Warszawa POLOGNE	0000397402	IG	100%	100%	Europe de l'Est
Inetum UK Ltd	Albany House, Claremont Lane, Esher, Surrey KT10 9FQ, UK	Surrey KT12JW	5054175	IG	100%	100%	Royaume-Uni
Inetum Osterreich GmbH	Bozner Platz 4	6020 Innsbruck	466734 z	IG	100%	100%	Autriche
Inetum Romania	Bucharest, str. Doamnei nr. 14-16, Corp A, etajele 1si 2, sector 3	Bucuresti	J40/8447/2007; CUI 21651958	IG	100%	100%	Roumanie
Inetum Suisse S.A.	Chemin des Aulx, 10	1228 Plan-les-Ouates	CHE-106.845.930	IG	100%	100%	Suisse
Gfi Levante SL	Calle Los Monegros S/N, Edificio A7, Planta 2ª	03006 Alicante	B53096749	IG	100%	100%	Espagne
Inetum HSP - Holding Software Portugal	Rua do Zambeze n°289, Porto Paranhos	Porto	508840368	IG	100%	100%	Portugal
Inetum Cataluna	Passeig de Gracia, 44, 3ª planta.	08007 Barcelona	A82673542	IG	100%	100%	Espagne
Inetum CLSW Software Portugal	Rua do Zambeze n°289, Porto Paranhos 4250-505 Porto	Porto	501573704	IG	100%	100%	Portugal
Inetum Norte	Calle Licenciado Poza, 55 2ª planta	48013 Bilbao-Vizcaya	B-48301965	IG	100%	100%	Espagne
Roff Espana Consultores Independientes SA	Calle Serrano Galvache 56 Centro Empresarial Parque Norte, " Edificio Olmo " , planta 6ª	28033 Madrid	A-78897964	IG	100%	100%	Espagne
Savac Consultores SL	C/Máximo Aguirre, 18 bis, tercera planta	48011- Bilbao (Vizcaya)	B-48989990	IG	100%	100%	Espagne
Inetum Tech Portugal	Avenida D. João II, n.º 44C, Piso 4, Parque das Nações	1990-095 Lisboa	502726890 RCS Lisboa	IG	100%	100%	Portugal
Inetum Holding Business Solutions Portugal	R. Afonso Praça, nº 30, 6º, EDF, Torre de Monsanto,	1495 Algés	PT503882887; CAE 62020-R3	IG	100%	100%	Portugal
Inetum BSP - Business Solutions Portugal	Parkurbis, Parque de Ciência e Tecnologia da Covilhã, Covilhã, 6200-865 Tortosendo	1495 Algés	PT508924928; CAE 62020-R3	IG	100%	100%	Portugal
Inetum Business Solutions Switzerland	Route de Saint-Cergue 303,	1260 Nyon	CHE-179.956.086	IG	100%	100%	Suisse
RNIC Independent Consultants AB	Engelbrektsgratan 9-11- 114 32 Stockholm	114 35 Stockholm	556824-8099	IG	100%	100%	Suède
Gfi Informatique Holding GmbH	Augustenstr. 44,	70391 Stuttgart	HRB20548	IG	100%	100%	Allemagne

Hors Europe								
Inetum Cote d'Ivoire	Abidjan, Cocody 2 Plateaux les vallons, Avenue BOGA Doudou, près de l'ambassade du Togo	06 BP 1293 Abidjan	8809862N	IG	100%	100%	Côte d'Ivoire	
Inetum Colombia ZF	Calle 36 # 128 - 321Via Cali Jamundi Bogotá	Colombia	NIT. 90106508-4	IG	100%	100%	Colombie	
Inetum Mexico	Bvd. Manuel Ávila Camacho 191 int. 502, Col. Los Morales Polanco, Alcaldía Miguel Hidalgo	C.P. 11510 – Ciudad de México, México	IME0804097T3	IG	100%	100%	Mexique	
Inetum Brasil	Avenida Tancredo Neves nº 620, Edif. Mundo Plaza, 33 andar, sala 3301, Caminho das Arvores, CEP 41820-020, Salvador, BA	Salvador, BA	CNPJ: 11355.8870001-80	IG	100%	100%	Brésil	
Inetum Holding Peru	Av. Jorge Chávez N°275 Of. 203 - Miraflores - Lima -Perú	Lima . Perú	RUC N° 20522453979	IG	100%	100%	Pérou	
Inetum USA Corp	175 SW, 7 Street, Suite 1203, Miami, FL. 33130.	1203 Miami, FL 33130	EIN: 99-0366860.	IG	100%	100%	Autriche	
Inetum Republica Dominicana	Torre Novocentro, Suite 605, Avenida Lope de Vega 29, S	Santo Domingo, República Dominicana 10119	130-59295-2.	IG	100%	100%	République dominicaine	
Inetum Costa Rica	San José, Cantón Central, Distrito Octavo Mata Redonda, Barrio Balcón Verde, de la Casa Liberacionista José Figueres Ferrer, BP4942 Douala -Cameroun N714, 2eme Rue Njo- Njo Bonapriso	San Jose, Costa Rica	Legal Person Registration: 2010-RC/DLA/1996/B/016343	IG	100%	100%	Costa rica	
Inetum Cameroun	Business office : 2eme Rue Njo-Njo Bonapriso Douala -Cameroun	Douala		IG	100%	100%	Cameroun	
Inetum Colombia	Calle 104 No. 18A-52 Piso 2 y 3, Edificio Torre 104, Bogotá	Bogotá	830.053.693-2	IG	100%	100%	Colombie	
Inetum Holding Mexico	Bvd. Manuel Ávila Camacho 191 int. 502, Col. Los Morales Polanco, Alcaldía Miguel Hidalgo	C.P. 11510 – Ciudad de México, México	ECO10602KR2	IG	100%	100%	Mexique	
Inetum Servicios Mexico	Bvd. Manuel Ávila Camacho 191 int. 502, Col. Los Morales Polanco, Alcaldía Miguel Hidalgo	03100 Mexico City	198149-1	IG	100%	100%	Mexique	
Gesfor Mexico Services, S.A de C.V	Bvd. Manuel Ávila Camacho 191 int. 502, Col. Los Morales Polanco, Alcaldía Miguel Hidalgo	C.P. 11510 – Ciudad de México, México	GM S1012175W6	IG	99%	99%	Mexique	
GSFR Services de Mexico S.A de C.V	Bvd. Manuel Ávila Camacho 191 int. 502, Col. Los Morales Polanco, Alcaldía Miguel Hidalgo	C.P. 11510 – Ciudad de México, México	RFC:	IG	100%	100%	Mexique	
Inetum Panama	Boulevard Costa del Este, Torre Financiar Park, Piso 35, Oficina 3505,	Ciudad de Panamá, Panamá	:1202251-1582849 DV.09	IG	100%	100%	Panama	
Inetum Peru SAC	Chinchon Street N°101B, intérieur 301, District de San Isidro	Lima	2039135447	IG	100%	100%	Pérou	
Inetum Consulting Peru SAC	Chinchon Street N°101B, intérieur 301A, District de San Isidro - Lima - Peru	Lima	20600340507	IG	100%	100%	Pérou	
Inetum Software Angola	Terraços do Atlantico, Bloco B 7º andar izquierdo, Bairro de Talatona, Município de Belas	Luanda	2.617-1/14071B	IG	100%	100%	Angola	
Inetum Moçambique Lda	Moçambique, Cidade de Maputo, Distrito Kampfumo , 1st Floor, Millennium Park Building, Avenida Vladimir Lenine, 174, Maputo	Maputo	20340000000000000000 numéro d'entidade	IG	100%	100%	Mozambique	
I2S Brasil	Cidade e Estado Rio de Janeiro Rua Visconde de Inhauma nº77, 10º andar, Centro, Rio de Janeiro, RJ, CEP 20.091-007	Rio de Janeiro	33206442405	IG	100%	100%	Brésil	
Gfi Tunisie	Résidence Riadh Sokra bloc F01al 1er 2tage M ezanine 2045 L'aouina Tunis	1053 Tunisie	1515958R	IG	100%	100%	Tunisie	
Inetum Holding Tunisie	Sis Immeuble Horizon rue de la bourse, les berges du Lac 2	1053 Tunisie	1173244k	IG	100%	100%	Tunisie	
Inetum Tunisie	Sis Immeuble Horizon rue de la bourse, les berges du Lac 2	1053 Tunisie	0881525B	IG	100%	100%	Tunisie	
Cynapsys	Sis Immeuble Horizon rue de la bourse, les berges du Lac 2	1053 Tunisie	1106797Q	IG	100%	100%	Tunisie	
Inetum Business Solutions Mexico	José Maria Ibararán nº 84 – piso 5	03900 Ciudad de México	RC0100512JV8	IG	55%	55%	Mexique	
Inetum Maroc	Parc Casaneashore Shore 28, plateaux 001–002 – 301–401–701 Bd Al Qods, Sidi Maarouf	20190 Casablanca	50 877	IG	100%	100%	Maroc	
Inetum Business Solutions Brasil	Rua Surubim 577, Edificio Igarassu 17º andar, conjuntos 1718 & 174, Brooklin	CEP 04571-050 Sao Paulo	CNPJ/M/F 15.323.818/000112	IG	100%	100%	Brésil	
Inetum Angola	Rua Comandante Stora nº 19/21	Bairro Alvalade, Luanda	5401152493	IG	100%	100%	Angola	
Roff NCA SARL	14, avenue Mers Sultan, 3ème étage	20190 Casablanca	40453753 Registered number :	IG	100%	100%	Maroc	
Inetum China	Alameda Dr. Carlos D'Assumpcao nº 181187, Edificio Briliantismo 19U	Macau	45154 (SO)	IG	100%	100%	Chine	
Inetum Singapore	168 Robinson Road# 20-01Capital Tower-Singapore	Singapore	201724287W	IG	100%	100%	Singapoure	
Inetum Consulting Maroc	100 Bd Al Quods, Parc Casaneashore Shore 28, Plateau 302, Sidi Maarouf 20.190	Casablanca	93435	IG	70%	70%	Maroc	
Inetum Business Solutions Maroc	Bouskoura Business Parc, 2º étage Bureau n°B1 Ouled Benamer Km 6, Bouskoura	Casablanca	142 157	IG	100%	100%	Maroc	
Inetum Holding Maroc	Parc Casaneashore Shore 28, plateau 701, Bd Al Qods, Sidi Maarouf	20190 Casablanca	113 607	IG	100%	100%	Maroc	
Inetum Middle East Software House LLC	Wesbury Office Tower Unit 1705, Al Abrja Street, Business Bay, Dubai	Dubaï	Register n° :1340407 License N° :805023	IG	100%	100%		
Inetum Modernisation Solutions Maroc	Lot 96 Lotissement Mandarouna 300 Sidi Maarouf	20190 Casablanca	125 255	IG	100%	100%	Maroc	
Inetum Offshore Maroc	Parc Casaneashore Shore 28, plateaux 501–601 Bd Al Quods, Sidi Maarouf 20.190	20190 Casablanca	163 083	IG	100%	100%	Maroc	
HLI Maroc	Technopark – bureau 412 – Route Nouaceur, Casablanca 20100 - Maroc	20190 Casablanca	268 163	IG	88%	88%	Maroc	
HLI Consulting Tunisie	Angle de la rue El Waquidi et du Boulevard Charles Nicolle 102 El Menzah 4 Tunis - Tunisie	1053 Tunisie	0900043 W	IG	76%	76%	Tunisie	
HLI Services	Angle de la rue El Waquidi et du Boulevard Charles Nicolle 102 El Menzah 4 Tunis - Tunisie	1053 Tunisie	1068923 M	IG	76%	76%	Tunisie	
Sociétés fusionnées au cours de l'exercice								
T&B S	25 rue Saint Didier	75116 Paris	810 060 194	IG	51%	51%	France	
Brand New day consulting	4 place du Marché Neuf	78100 Saint-Germain-en-Laye	385 365 713	IG	56%	56%	France	

Inetum

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 Neuilly Sur Seine
S.A.S au capital de € 2 297 184
632 013 843 RCS Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Inetum

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société d'Inetum,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

■ Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société BJB Consulting s.p.r.l

Personne concernée

Monsieur Bernard Bourigeaud, Administrateur du Conseil d'Administration de votre société, et gérant de la société BJB Consulting s.p.r.l (Belgique).

Nature, objet et modalités

Le Conseil d'administration d'Inetum a décidé de renouveler la mission exceptionnelle confiée à M. Bernard Bourigeaud à travers, sa société BJB Consulting s.p.r.l., le 29 juillet 2021, pour une année à compter du mois de juin 2021, prolongeable en tant que de besoin. Le Conseil d'administration pourra examiner l'opportunité de prolonger la Mission Exceptionnelle en fonction de sa réalisation dans le cadre envisagé, dans les domaines suivants :

- 1- La fourniture de conseils dans le cadre d'opérations de croissance externe, notamment en :
 - Identifiant/mettant en relation des cibles potentielles pour le Groupe Inetum ;
 - Identifiant les synergies potentielles en adéquation avec la stratégie du groupe ;
- 2- La fourniture de conseils stratégiques et notamment l'analyse des marchés et l'émission de propositions sur le développement du Groupe Inetum en particulier dans les orientations industrielles et technologiques ainsi que dans le développement à l'international du Groupe Inetum.

Les conditions relatives à la rémunération de cette Mission Exceptionnelle restent inchangées, en contrepartie de sa Mission Exceptionnelle, la société BJB Consulting s.p.r.l (Belgique) perçoit une rémunération forfaitaire de 120.000 euros sur une base annuelle, soit un paiement mensuel de 10.000 euros.

Le Conseil d'administration du 29 juillet 2021 a autorisé le renouvellement de cette Mission Exceptionnelle telle que décrite ci-dessus.

Votre société a comptabilisé au cours de l'exercice 2021 une charge de 60.000 euros hors taxes au titre de cette convention *prorata temporis*.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : « la conclusion de cette convention a été motivée par la volonté de confier à M. Bourigeaud, à travers sa société BJB Consulting s.p.r.l., une mission exceptionnelle permettant d'apporter son expertise vis-à-vis du conseil d'administration de votre société dans les domaines suivants :

- La fourniture de conseils dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- La fourniture de conseils stratégiques comprenant notamment une analyse des marchés en général et plus particulièrement des nouveaux marchés intéressants pour le Groupe ».

■ Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés et conclus depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société Auteuil Conseil (France)

Personne concernée

M. Vincent Rouaix, président du conseil d'administration et directeur général de votre société, et gérant de la société Auteuil Conseil (France).

Complément d'honoraires au titre de 2021

Nature, objet et modalités

Votre société a signé le 15 octobre 2007 un contrat de prestations de services avec la société Auteuil Conseil (France). Ce contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Auteuil Conseil (France) intervient au profit de votre société dans les domaines de la gestion de la stratégie marketing et commerciale, des processus relatifs aux acquisitions de société de services informatiques et de ressources humaines. Le collaborateur affecté à la réalisation des services en application dudit contrat est M. Vincent Rouaix. Le contrat a été conclu pour une période de deux ans à compter du 1^{er} février 2008 reconductible tacitement tous les ans, sauf résiliation un an avant la date d'échéance.

En contrepartie de sa mission, la société Auteuil Conseil (France) perçoit des honoraires.

Le conseil d'administration du 24 février 2022 a autorisé votre société à signer le 16 mars 2022 sur recommandations du Comité des nominations et des rémunérations du 23 février 2022, un avenant au contrat de prestations de services du 15 octobre 2007 allouant le versement du complément d'honoraires théoriquement dû pour les prestations effectuées en 2021 (montant théorique maximum fixé à 1.000.000 euros hors taxes) d'un montant 1.200.000 €, soit 120% de la composante variable annuelle maximale de la rémunération pour 2021.

Les avenants relatifs à cette convention de 2007, autorisés au cours des exercices antérieurs, sont présentés dans la partie « Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale » du présent rapport.

Votre société a comptabilisé au cours de l'exercice 2021 une charge de 1.200.000 euros hors taxes au titre de cette convention.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : « la conclusion de cette convention a été motivée par la volonté du conseil d'administration de s'assurer de la stabilité du management, et de bénéficier de l'expertise de la société Auteuil conseil (France) quant au développement du groupe Inetum, notamment par la réalisation d'opérations de croissance externe ».

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

■ Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société BJB Consulting s.p.r.l

Personne concernée

Monsieur Bernard Bourigeaud, Administrateur du Conseil d'Administration de votre société, et gérant de la société BJB Consulting s.p.r.l (Belgique).

Nature, objet et modalités

Le Conseil d'administration du 29 juillet 2020, a décidé de renouveler la mission exceptionnelle confiée à M. Bernard Bourigeaud à travers, sa société BJB Consulting s.p.r.l, pour une année à compter du mois de juin 2020. Le cadre de réalisation de cette mission exceptionnelle porte sur les domaines suivants :

- 1- La fourniture de conseils dans le cadre d'opérations de croissance externe, notamment en :
 - Identifiant/mettant en relation des cibles potentielles pour le Groupe Inetum (ex-Gfi) ;
 - Identifiant les synergies potentielles en adéquation avec la stratégie du groupe ; et
 - Conseillant la direction du Groupe Inetum (ex-Gfi) sur les plans d'intégration post-acquisition.
- 2- La fourniture de conseils stratégiques comprenant notamment une analyse des marchés en général et plus particulièrement des nouveaux marchés intéressants pour le Groupe tant au plan géographique que technologique et allant jusqu'à l'émission de propositions sur le développement du Groupe Inetum en particulier dans les orientations industrielles et technologiques prévues dans le cadre du plan Boost 2020.

Le montant comptabilisé en charge au titre des prestations rendues par la société BJB Consulting (s.p.r.l) en 2021 s'élève à 1200.000 euros hors taxes.

2. Avec la société Auteuil conseil (France)

Personne concernée

M. Vincent Rouaix, président du conseil d'administration et directeur général de votre société, et gérant de la société Auteuil conseil (France).

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 25 février 2021 a autorisé votre société, sur recommandations du Comité des nominations et des rémunérations du 10 février 2021, à signer le 16 mars 2021 un avenant au contrat de prestations de services du 15 octobre 2007 allouant le versement du complément d'honoraires théoriquement dû pour les prestations effectuées en 2020 (montant théorique maximum fixé à 1.000.000 euros hors taxes) de 500.000 €, compte tenu de l'atteinte partielle des objectifs de performances liés aux prestations de la société Auteuil Conseil (France) liés à la marge opérationnelle et au résultat net du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit 50% du montant maximal cible.

Votre société a comptabilisé au cours de l'exercice 2021 une charge de € 500 000 hors taxes au titre de cette convention.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

La conclusion de cette convention a été motivée par la volonté du conseil d'administration de s'assurer de la stabilité du management, et de bénéficier de l'expertise de la société Auteuil Conseil (France) quant au développement du groupe GFI Informatique, notamment par la réalisation d'opérations de croissance externe.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec les sociétés du groupe

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 17 mars 2009 a autorisé la modification de l'ensemble des conventions fiscales conclues avec les sociétés du périmètre d'intégration fiscale en France afin de permettre une restitution systématique à la filiale en perte de l'économie d'impôt qu'elle procure au groupe.

Aucune modification n'a été apportée à ce stade aux conventions fiscales initiales. Aucune économie d'impôt n'a été restituée par votre société au titre de l'exercice 2021.

2. Avec M. Vincent Rouaix, président du conseil d'administration et directeur général de votre société

Nature et objet

Clause de non-concurrence.

Modalités

Le conseil d'administration du 1^{er} mars 2013 a autorisé votre société à signer un avenant à la convention de non-concurrence conclue avec M. Vincent Rouaix, le 18 décembre 2007. Cet avenant, signé le 29 mars 2013, fixe le montant forfaitaire à verser par votre société, à titre d'indemnisation de l'engagement de non-concurrence, souscrit par M. Vincent Rouaix, à € 850.000.

La convention de non-concurrence est valable pour une durée de deux années, applicable sur le territoire Français, à compter de la cessation du mandat social de M. Vincent Rouaix, pour quelque cause que ce soit, y compris en cas de démission ou de révocation.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International



Samuel Clochard

ERNST & YOUNG et Autres



Pierre Jouanne